



**TABLOID SPORTS**

# 9-2 JENKINS MENOTTE LES EXPOS

pages 2 à 4

## LAFLEUR NE DIT PAS NON À UN ÉCHANGE

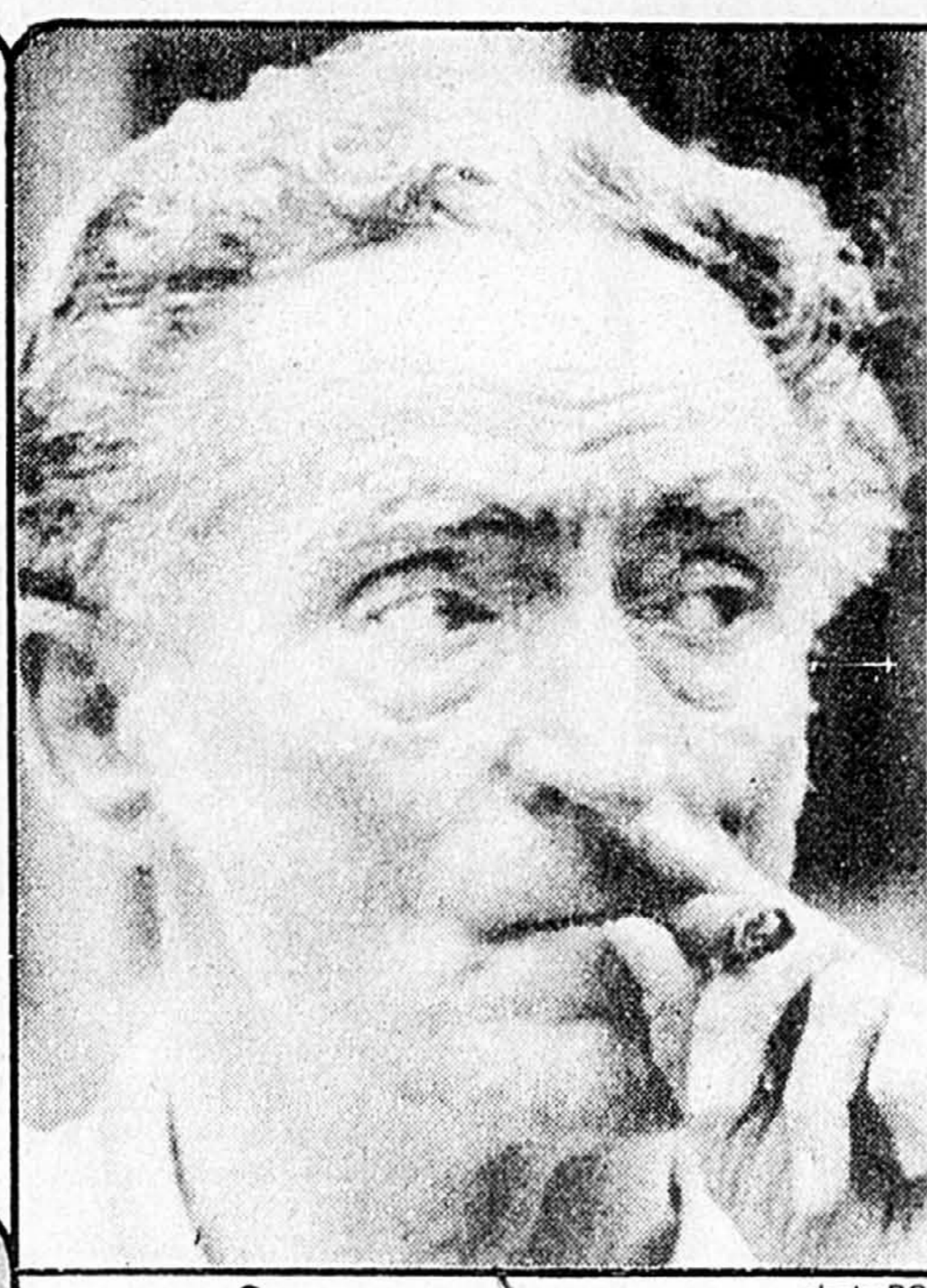
page 5

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

# la presse

**35 cents**  
HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 45¢

MONTREAL, MARDI 10 AOÛT 1982, no 184, 60 PAGES, 4 CAHIERS



# RYAN REND LES ARMES

■ Claude Ryan rend officiellement les armes aujourd'hui et le ministre fédéral de la Justice, Jean Chrétien, a indiqué clairement hier que la direction du PLQ ne l'intéressait pas plus maintenant qu'auparavant.

page A 4

À la veille de donner sa démission comme chef du PLQ, M. Claude Ryan a pris quelques instants de répit sur son balcon, chez lui, à Outremont, en fumant un bon cigare.

photo PC

Tél.: 384-4990

**CHEZ CLOUTIER**

SERGE PARENT, PHARMACIEN  
1221 EST, RUE FLEURY

OUVERT DE 9h à 23h / LIVRAISON 7 JOURS

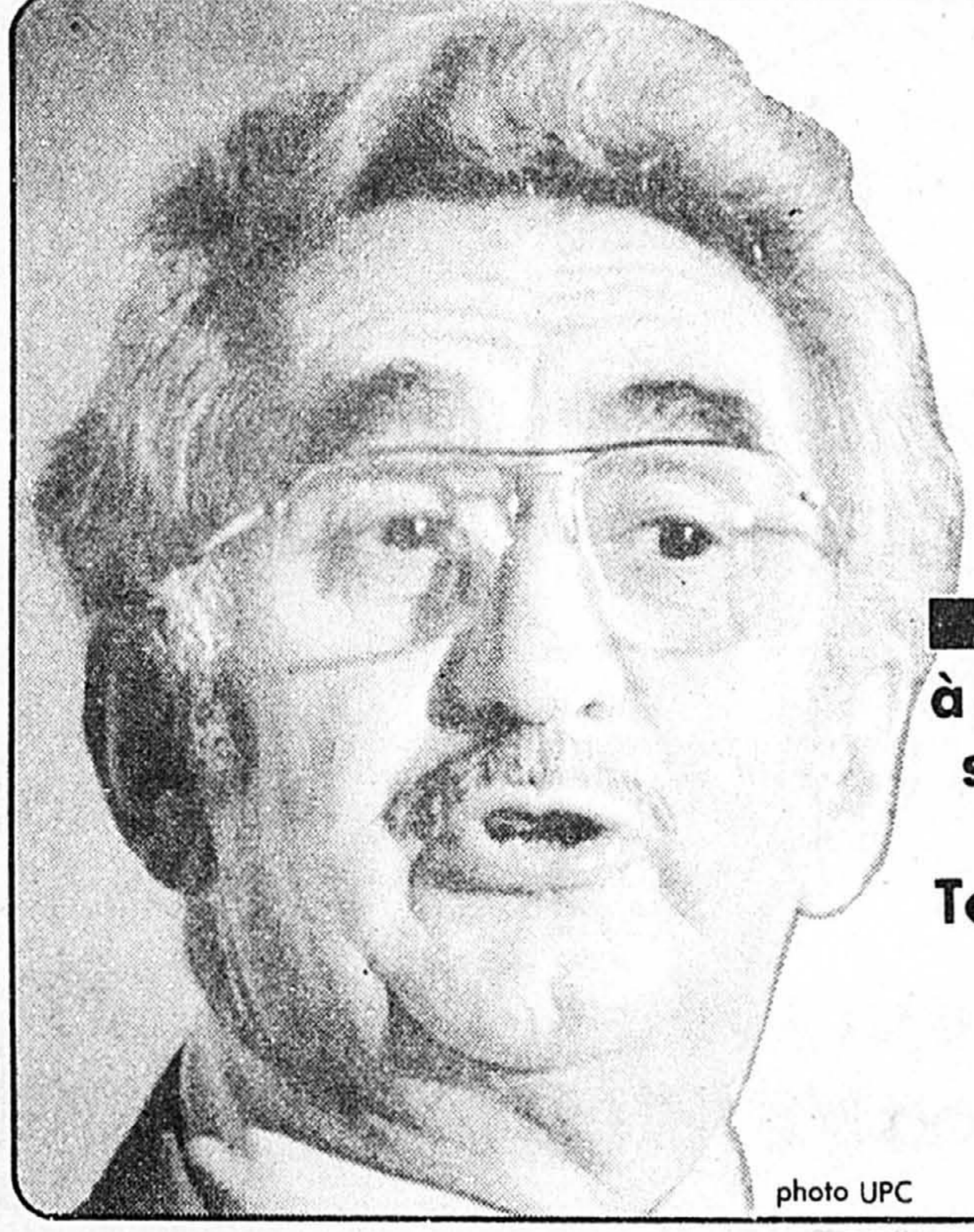


photo UPC

# LA FUSION NORDAIR-QUÉBÉCAIR PÉPIN NE VEUT RIEN BRUSQUER

■ Le ministre fédéral des Transports, Jean-Luc Pépin, a réagi favorablement hier à la proposition de fusion de Nordair et de Québecair soumise conjointement par ses homologues du Québec et de l'Ontario, mais il s'est bien gardé de préciser une date de règlement dans ce dossier. L'entente survenue entre Québec et Toronto prévoit qu'une nouvelle compagnie achètera 86.4 p. cent des actions de Nordair détenues par Air Canada, que les intérêts privés de l'Ontario et du Québec accapareront les actions ordinaires de la compagnie, à part égale, qu'Air Canada touchera des actions privilégiées et qu'enfin, Air Ontario et Régionair conserveront leur identité propre.

page C 1

photo UPC



photo Pierre McCann, LA PRESSE

# JOGGING ET DÉTENTE

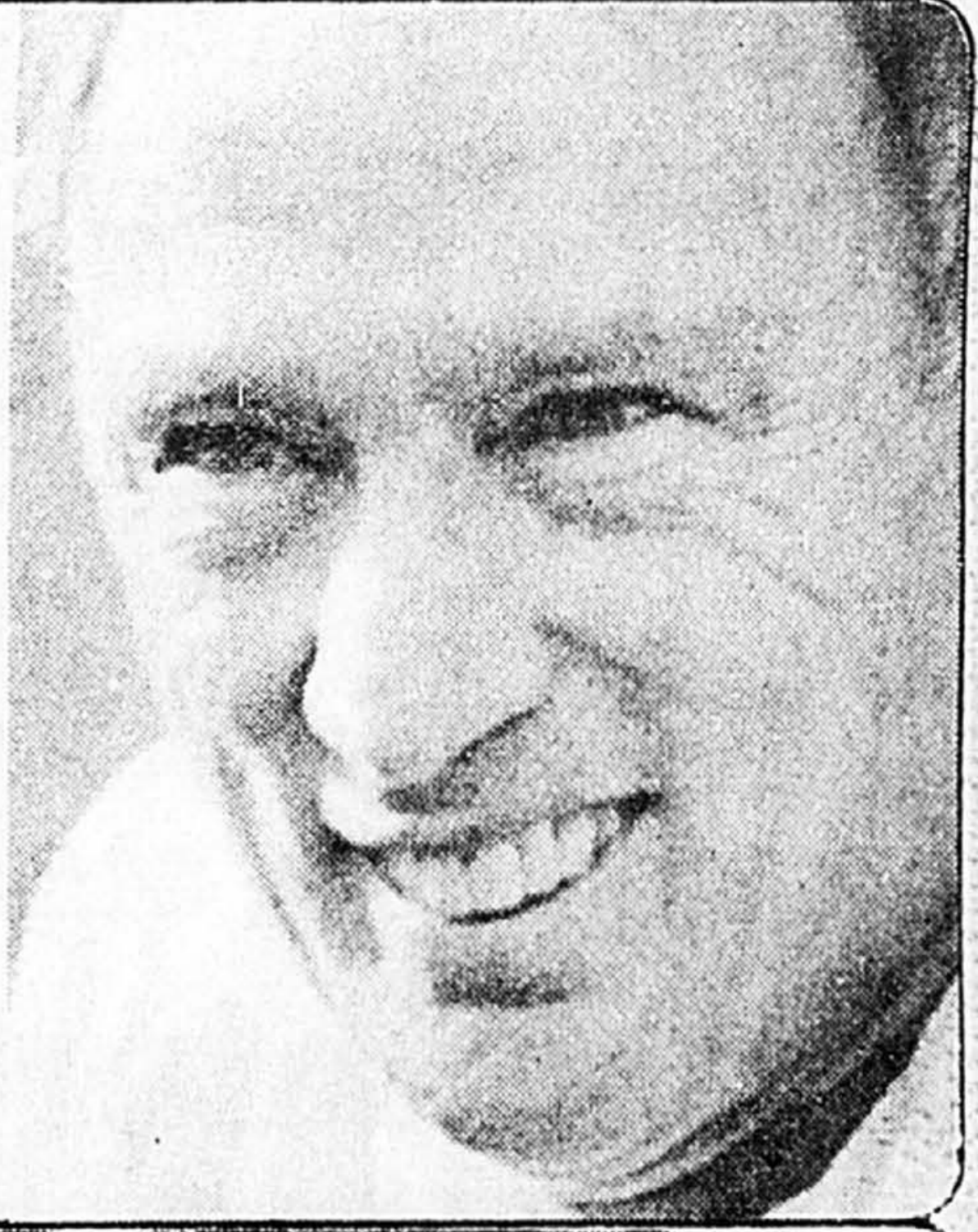
■ Le jogging n'est pas qu'un sport à la mode, il est devenu une mode en soi. Voilà maintenant que l'on fabrique des survêtements en coton ouaté qui ne servent pas seulement à nous faire courir, mais que l'on peut porter aussi bien en ville qu'à la campagne et jusque dans les discothèques.

page B 1

# TRUDEAU DANS L'OUEST DES VACANCES HOULEUSES

■ En choisissant de voyager à bord du wagon privé du gouverneur général pour se rendre à Banff, où il prend des vacances en compagnie de ses trois enfants, le premier ministre Trudeau a soulevé la colère de citoyens de l'Ouest qui auraient préféré lui voir emprunter un moyen de transport moins onéreux. Toutefois, selon Ottawa, les contribuables n'auront pratiquement rien à déboursier pour le séjour de deux semaines de M. Trudeau dans les Rocheuses.

page A 12



**ÉDITO**  
**LA DÉMISSION DU CHEF DU PLQ**  
PAR VINCENT PRINCE  
page A 6

**FEU VERT DE LA COUR SUPRÊME À HYDRO**  
page C 1

**SOMMAIRE**

Annonces classées: B 9 - B 11 - C 3, C 7 - C 8 Sports 11 - 13

Arts et spectacles  
— Informations: B 6 - B 7  
— Cinéma: B 8

Carrières et professions: C 3

Décès, naissances, etc.: C 9

Économie: C 1 - C 6

Êtes-vous observateur? B 11

FEUILLETON: B 10

Horoscope: B 11

Le monde: B 12

Mots croisés: C 7

Mot mystère: C 7

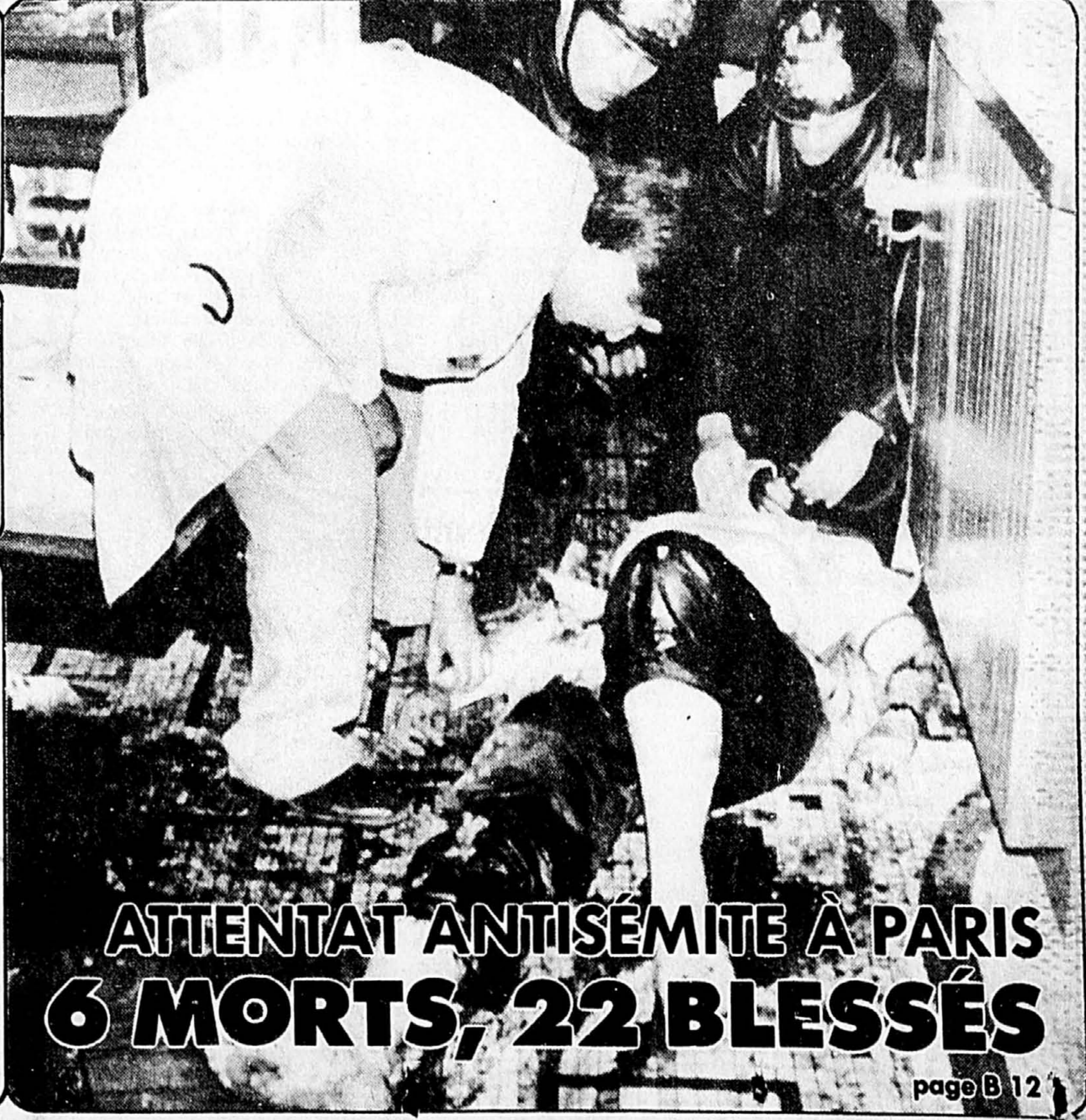
Quoi faire aujourd'hui: B 8

Télé-câble: B 6

Télévision:  
— Horaires: B 8

Tribune libre: A 7

**TABLOID SPORTS**  
Mots croisés: 18  
Bandes dessinées: 18  
Contact: 11 et 13



# ATTENTAT ANTISÉMITES À PARIS 6 MORTS, 22 BLESSÉS

page B 12

photo PA

# LES BONS D'EMPLOI DE QUÉBEC

## Le budget est déjà défoncé

Plus des deux tiers (10,206) des jeunes diplômés en quête de travail depuis plus de six mois, et potentiellement admissibles au programme du «bon d'emploi» au cours de l'actuelle année financière.

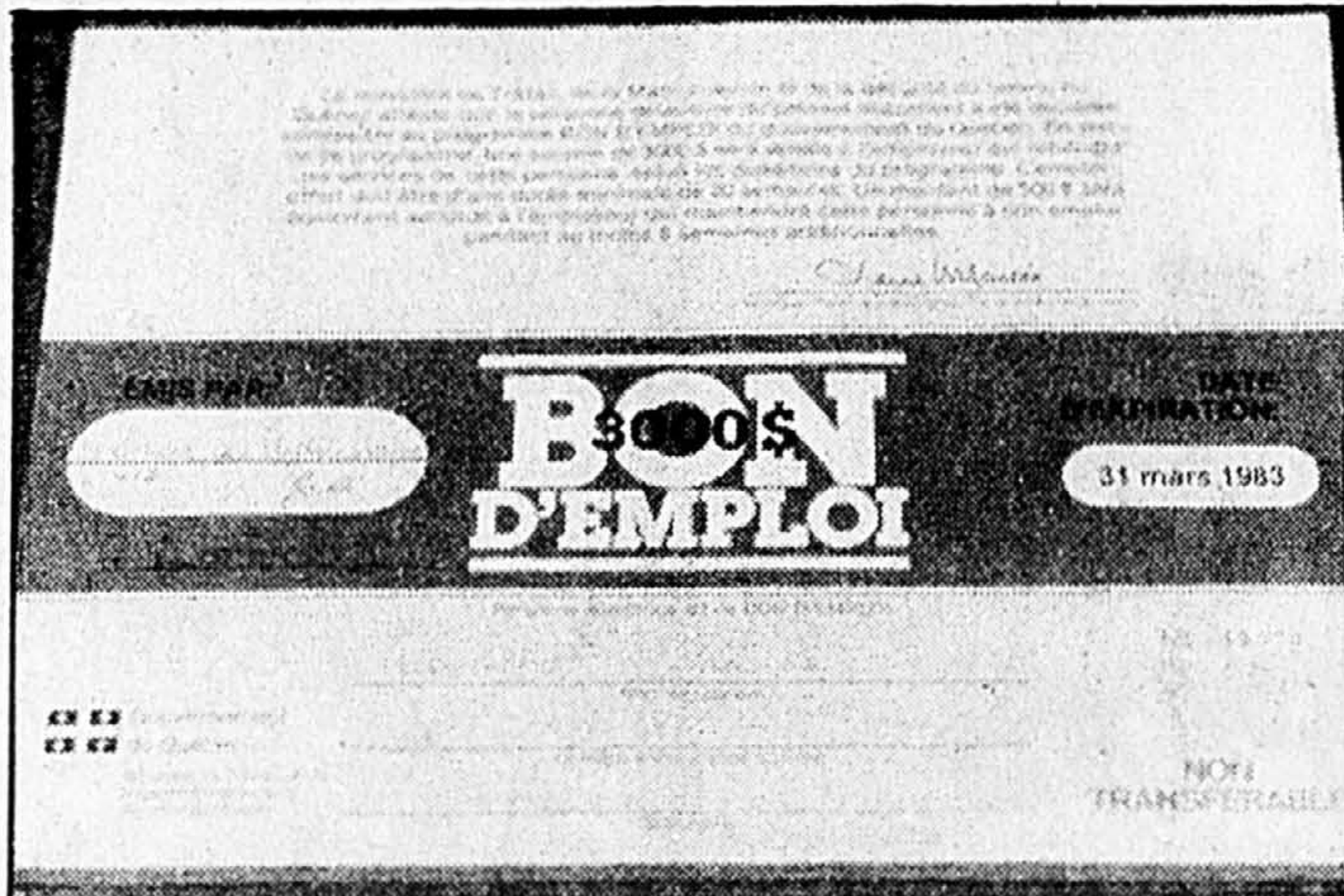
### NICOLE BEAUCHAMP

re, ont obtenu l'espèce de certificat émis par le ministère québécois du Travail depuis mai. Ces primes à l'embauche auprès des employeurs, également admissibles, ont mené à la signature de 3,856 ententes à travers le Québec. Déjà défoncé, le budget initial du programme - \$9 millions - s'est arrondi à \$13 millions et demi, et le conseil des ministres débattait cette semaine d'une demande de crédits supplémentaires pour le renflouer.

Repêché des engagements électoraux du Parti québécois lors de la campagne de 1981 et remanié, le nouveau programme d'aide à

l'emploi a pourtant démarré sans tapage publicitaire. Mais le chômage galopait et galope encore aux trousseaux des chasseurs de jobs de moins de 25 ans qui arpentent les salles des centres de main d'oeuvre du Québec avec un diplôme tout frais en poche. Ceux-ci accordent les bons d'emploi aux jeunes chômeurs instruits qui en font la demande et satisfont aux conditions d'admissibilité, et répondent aussi aux employeurs intéressés à se prévaloir des primes à l'embauche.

Le bon d'emploi consiste en effet en une subvention de \$3,000, versée par tranches et sur réception des factures aux employeurs. Ceux-ci doivent en retour fournir un emploi correspondant à la formation ou au niveau de formation d'un détenteur du bon, pour une période minimale de 20 semaines de travail d'une durée hebdomadaire d'au moins 30 heures. Un montant forfaitaire de \$500



s'ajoute si l'employeur retient les services du jeune pendant huit semaines supplémentaires. En outre, l'employé ainsi embauché doit occuper un poste additionnel ou un poste vacant qui ne résulte pas d'un congédiement ou d'une mise à pied. Les centres de main d'oeuvre vérifient ce dernier point en regardant les listes de paie des employeurs.

Malgré ces règles du jeu qui éliminent entre autres quelques catégories d'emploi exigeant très peu de scolarité, les bons ont vite trouvé preneurs des deux côtés de la clôture. «Cinq semaines après le lancement du programme, 1,600

ententes étaient signées», souligne M. Aubert Ouellet, sous-ministre associé au ministère du Travail, en tirant ses chiffres du bilan soumis au conseil des ministres. Ce sont d'abord et avant tout les petites et les moyennes entreprises qui se sont prévalu du programme. Quant aux détenteurs du bon, ils ont complété avec succès dans une proportion de 80 pour cent leur formation professionnelle aux niveaux secondaires et collégiales; 17 pour cent ont en poche un diplôme général de niveau secondaire V et ont interrompu leurs études pour des raisons jugées sérieuses; 3 p.c. sortent de l'université.

# UNE TRADITION DE 77 ANS S'ÉTEINT À TORONTO

## Finie la parade du Père Noël

Il n'y aura plus de défilé du père Noël à Toronto. C'est ce qu'a annoncé hier matin le président de la compagnie Eaton, M. Frederick Eaton, expliquant qu'en raison de difficultés économiques, sa compagnie devait discontinuer une tradition vieille de 77 ans. M. Eaton a profité de l'occasion pour souligner, avec une pointe d'aigreur, que les médias avaient beaucoup trop critiqué le fait que le défilé avait lieu depuis peu au

ployait 6 personnes à plein temps dont une prendra sa retraite et les cinq autres seront recyclées à l'intérieur de la compagnie.

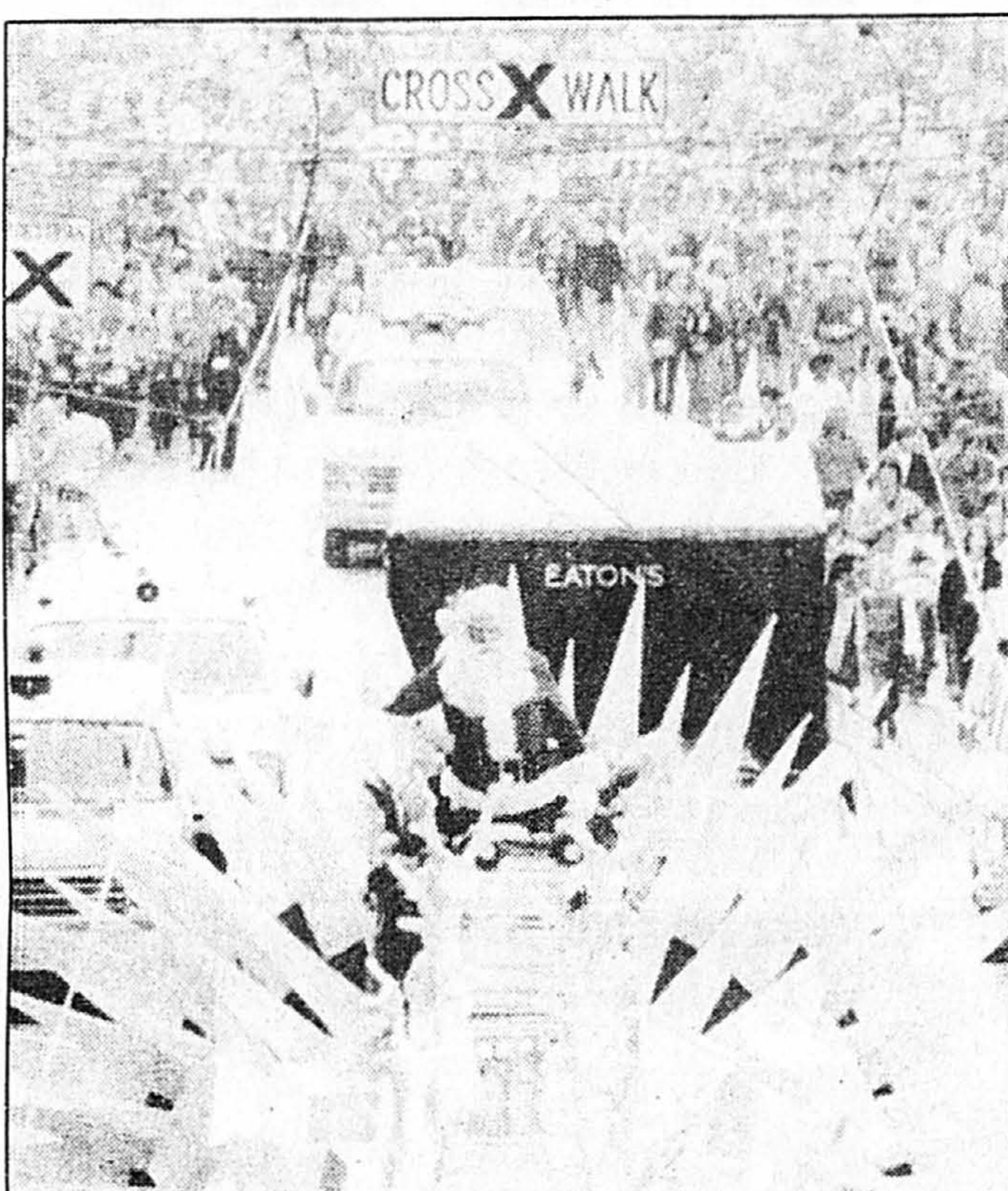
### L'origine

Le premier défilé a eu lieu le 2 décembre «très froid» en 1905. Il n'y avait qu'un char allégorique nous dit l'archiviste de la compagnie, et ce char devait être un camion de la compagnie qui est allé prendre le père Noël à la gare du train pour l'amener au Royaume des jouets du magasin. Le père Noël aurait été nul autre que M. Timothy Eaton lui-même, fondateur de la compagnie, qui profita du trajet pour lancer de petits cadeaux aux enfants. L'an dernier il y avait 22 chars qui s'étendaient sur près d'un mille.

La longueur du défilé a changé, mais le thème est demeuré le même pendant toutes ces années: «Nous avons toujours voulu présenter des personnages de contes de fées, nous dit l'archiviste. Mais des personnages de l'âge spatial. Le défilé ne devait rien avoir de menaçant et si nous y mettions des dragons par exemple, nous leur ajoutions de grands cils pour les rendre aimables».

Eaton a déjà eu des défilés à Montréal entre 1925 et 1968, et à Winnipeg entre 1905 et 1967. Ils ont été discontinués pour des raisons d'argent mais aussi parce que la télédiffusion nationale de celui de Toronto enlevait de la valeur aux deux autres.

Mais quoi qu'en dise la compagnie Eaton, le défilé de Noël de Toronto n'est pas encore complètement mort. Le président de la



La compagnie T. Eaton met ainsi fin à une tradition qui était l'une des plus connues en Amérique du Nord.

communauté urbaine de Toronto M. Paul Godfrey a convoqué une conférence de presse d'urgence en début d'après-midi hier pour annoncer qu'il avait déjà contacté

d'autres compagnies, dont Labatt qui organise le défilé de la coupe Grey, pour trouver des moyens de continuer la tradition.

# NOMMÉ AMBASSADEUR EN HONGRIE

## Théodore Arcand rentre au Canada

OTTAWA (CP) — Théodore Arcand, ambassadeur du Canada au Liban qui a fait les manchettes des journaux récemment pour avoir été le dernier diplomate occidental à quitter Beyrouth-Ouest, a abandonné officiellement ses fonctions et devrait rentrer bientôt au Canada, a révélé hier un porte-parole du ministère des Affaires extérieures.



Théodore Arcand

M. Arcand, 48 ans, originaire de Bonnyville, Alberta, a été nommé ambassadeur du Canada en Hongrie et devrait assumer ses nouvelles fonctions à compter de septembre prochain.

L'ambassadeur s'est gagné la faveur des médias du monde entier, récemment, quand il s'est retrouvé le seul diplomate occidental à Beyrouth-Ouest alors que cette partie de la ville subissait les bombardements d'Israël. Il a reçu l'ordre de quitter la ville, le 2 août, pour des raisons de sécurité. Ce jour-là, un des employés de l'ambassade qui avait demandé à rester pour des raisons personnelles, est mort sous les bombes.

M. Arcand, qui est entré aux Affaires extérieures en 1958, a été diplomate à Prague, en Tchécoslovaquie, à Yaoundé, Cameroun, à Copenhague, Danemark, à Dar-es-Salam, Tanzanie et à Rome.

Parmi les autres nominations récentes, mentionnons celles de Jacques Gignac, 53 ans, de Shawi-

nigan, sous-ministre adjoint aux Affaires multiculturelles qui devient ambassadeur du Canada auprès de la Communauté européenne, à Bruxelles et Jean Touchette, 52 ans, de Lachute, sous-secrétaire adjoint aux Affaires européennes qui a été nommé ambassadeur du Canada en Grèce.

## Urée formaldéhyde: la Cour procède

Une demande d'injonction a commencé à être entendue hier devant le juge Louis Tannembaum de la Cour supérieure, dans le cas d'une maison qui avait été isolée à la mousse d'urée formaldéhyde. M. John Checkland, de Pointe Claire, sa femme Lesley

Checkland ont inscrit cette demande contre la société Beloff Insulation Company Inc. Le couple a quatre enfants âgés de onze à deux ans. Des experts d'Ottawa dont un médecin sont au nombre des témoins prévus dans cette cause.

## Poursuite de \$60,000 contre Photo Police

Sa photo et celle de sa famille ayant paru dans les pages de l'hebdomadaire Photo Police du 8 mai 1982, en page 32, une résidente du boulevard Langelier, Madame Huguette Dupuis, a décidé de poursuivre ce journal ainsi que l'Imprimerie Dumont pour des

dommages qu'elle évalue à \$60,000. Selon la poursuite, la photo et le texte l'accompagnant sont mensongers, malicieux et difamatoires, et elle et sa famille en ont été traumatisés, humiliés et déshonorés.

## Accusé d'attentat contre un motard et de prise d'otage

Pas moins de douze accusations ont été portées hier en Cour des sessions de la paix de Trois-Rivières contre Léo Simard, un Montréalais de 32 ans, qui a tiré, dimanche, sur un membre d'un club de motards de Trois-Rivières, Jean-Claude Hayes, lequel a été blessé au coude et au ventre. Par la suite, Simard a pris place dans une voiture en gardant le

conducteur comme otage. La voiture s'est écrasée contre un lampadaire après une chasse à l'homme mouvementée avec les policiers. Dans l'accident, le propriétaire du véhicule, M. René Blais, a été gravement blessé à la colonne vertébrale. Simard se trouvait, semble-t-il, en liberté provisoire. Il avait été condamné à 15 ans de prison en 1975.

# DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA

## Il est interdit aux avocats de publiciser leurs honoraires

OTTAWA (PC) — Les avocats n'ont pas le droit de publiciser leurs honoraires et leurs spécialités si le Barreau s'y oppose, a décrété la Cour suprême du Canada.

Dans un des jugements rendus hier, le plus haut tribunal du pays a affirmé que le Barreau a tout à fait le droit d'interdire ou de réglementer la publicité faite par des avocats.

Ces prérogatives du Barreau ne viennent aucunement en conflit avec la loi fédérale sur les coalitions, affirme la Cour, puisque le Barreau des différentes provinces est une société privée, valablement constituée en vertu de lois provinciales, dans un domaine de juridiction provinciale.

La cause impliquait un avocat de Colombie-Britannique qui avait annoncé ses prix dans les journaux de Vancouver et qui avait été suspendu pour six mois par la Law Society of British Columbia.

Par ailleurs, la Cour suprême a statué qu'une personne peut être reconnue coupable d'un crime, même si elle a été victime de pressions de la part de policiers pour qu'elle commette cet acte criminel.

Victor Amato, de Vancouver, avait été reconnu coupable de trafic de cocaïne après avoir vendu 150 grammes de cette drogue à un agent de la GRC et à un informateur de ce corps policier, à la demande même des autorités policières. Amato n'avait jamais eu de problèmes légaux auparavant.

Le tribunal soutient que Amato ne peut plaider qu'il s'agissait d'un piège de la police bien qu'il admette qu'il ait été commis après «solicitation» par des «agents provocateurs».

**Bisson**  
D'autre part, la Cour suprême a confirmé la condamnation de Roger Bisson pour un meurtre au premier degré commis en 1977.

Dans un jugement unanime, le tribunal a confirmé la condamnation de Bisson et rejeté les demandes de ses procureurs qui soutenaient que le juge aurait dû soumettre au jury la question de la légitime défense dans le cas de Bisson.

Selon la cour, la preuve de la défense n'était pas suffisante et le jugement précise: «... vu l'ensemble de la preuve, essentiellement incontestée, il est impossible qu'un jury, correctement instruit, ait eu un doute raisonnable sur la culpabilité de l'appelé».

Dans un jugement unanime, le tribunal a rejeté les prétentions de deux compagnies minières qui soutenaient que cette loi était anticonstitutionnelle puisqu'il s'agissait de taxes indirectes.

La constitution permet aux provinces de lever des taxes directes dans la province.

Les compagnies soutenaient également qu'il était impossible de déterminer les redevances à payer sur le minerai de fer du Labrador puisqu'une partie était envoyée au Québec et l'autre à Terre-Neuve.

**Drogue-traitements**  
La Cour suprême a aussi confirmé la constitutionnalité d'une loi de la Colombie-Britannique qui permet à cette province de maintenir des héroïnomanes dans des centres de traitements jusqu'à la guérison.

Le jugement précise que la loi est constitutionnelle puisqu'elle se rapporte à la santé qui est de juridiction provinciale.

Cette loi pourrait, cependant, être déclarée anticonstitutionnelle en vertu de la nouvelle Charte canadienne des droits qui prévoit la protection des citoyens contre les détentions arbitraires. La Charte n'était pas encore en vigueur quand la Cour a entendu la cause.

Enfin, le tribunal suprême a jugé qu'une compagnie d'assurances de Colombie-Britannique avait agi illégalement en révoquant la police d'un assuré parce que celui-ci avait été accusé de trafic de marijuana.

La cour confirmait ainsi une décision précédente rendue par la Commission des droits de la personne de Colombie-Britannique.

**LA MÉTÉO**  
AUJOURD'HUI: Min.: 14 Max.: 24  
NUAGEUX AVEC ÉCLAIRCIES  
ET POSS. D'AVERSES  
DEMAIN: NUAGEUX ET FRAIS

**La Quotidienne**  
Tirage d'hier  
0 4 3

Québec	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	10	22	Nuag. poss. d'averses
Outaouais	14	24	Nuag. poss. d'averses
Laurentides	14	24	Nuag. poss. d'averses
Capitons de l'Est	14	24	Nuag. poss. d'averses
Mauricie	12	21	Nuag. poss. d'averses
Québec	14	22	Nuag. pér. ensol.
Lac-Saint-Jean	12	21	Nuag. poss. d'averses
Rimouski	12	18	Nuag. poss. d'averses
Gaspésie	10	18	Nuag. poss. d'averses
Bas-Caraïbe	10	16	Nuag. pluies intermitt.
Capitale	8	16	Nuag. poss. d'averses

États-Unis	Min.	Max.	Aujourd'hui
Boston	18	27	Nille-Orléans 23 30
Buffalo	17	28	Pittsburgh 19 28
Chicago	10	26	San Francisco 12 25
Miami	28	32	Washington 23 29
New York	19	28	Dallas 21 35

Les capitales	Min.	Max.	Aujourd'hui
Amsterdam	20	25	Madrid 14 29
Athènes	23	33	Moscou 11 19
Acapulco	25	36	Mexico 10 24
Berlin	17	24	Oslo 17 28
Bruxelles	13	22	Paris 18 30
Buenos Aires	3	15	Rome 20 28
Copenhague	18	29	Séoul 24 30
Genève	15	22	Stockholm 15 31
Hong Kong	26	32	Tokyo 24 30
Le Caire	22	34	Trinidad 17 28
Lisbonne	22	35	Vienne 18 23
Londres	17	23	

## Exécution demain en Virginie à moins d'un sursis

RICHMOND, Virginie (Reuter) — Frank Coppola, un ancien policier de 38 ans accusé d'un meurtre qu'il nie avoir commis, montera sur la chaise électrique, demain, de sa propre volonté.

Il a demandé que son exécution ait lieu l'été afin que ses fils adolescents n'aient pas à subir les commentaires de leurs camarades à l'école.

Il est accusé d'avoir battu à mort une femme de 45 ans lors d'un cambriolage en 1978.

Ce sera la cinquième exécution depuis le rétablissement de la peine de mort aux États-Unis, il y a six ans.

Il s'est déjà séparé de ses avocats il y a plusieurs mois et a refusé d'aller en appel. Il a dit qu'il souhaitait mourir sur la chaise électrique et mettre fin «à la dure épreuve que vit sa famille».

Seul le gouverneur de l'Etat, M. Charles Robb, gendre de l'ancien président Lyndon B. Johnson et partisan déclaré de la peine de mort, serait en mesure de surseoir à l'exécution.

## Une bombe dans sa voiture

En fouillant le coffre de la voiture d'un individu louche, arrêté à l'angle des rues Gascon et Hochelaga, hier soir, des policiers ont découvert une bombe prête à être utilisée. La bombe a

été désarmée par l'escouade technique de Montréal, mais on ignore encore l'utilisation que l'individu, un homme d'une vingtaine d'années, comptait faire de l'explosif.



Armando Bragado, établi au Québec depuis 1973, vient de remporter au Loto 6/49 le gros lot le plus important jamais offert au Canada: \$1,619,814.10

## Un ouvrier gagne plus de \$1 million

Le gros lot le plus important jamais offert au Canada, soit la somme fabuleuse de \$1,619,814.10 au Loto 6/49, a été réclamé à Loto-Québec par M. Armando Bragado, de Montréal. Simple travailleur en usine, M. Bragado n'a pas l'intention, pour l'instant, de changer le mode de vie de sa famille. Il a plutôt choisi de placer cet argent à court terme et de prendre quelques mois de répit, le temps de se remettre de ses émotions. Originaire des Philippines et établi au Québec depuis 1973, il entend bien continuer à résider dans son pays d'adoption où la chance lui sourit.

## Un salon des vins et spiritueux

Montréal sera, du 30 septembre au 5 octobre prochain, l'hôte du premier Salon international des vins et spiritueux. Déjà, une soixantaine d'exposants, dont sept délégations étrangères, ont confirmé leur présence. L'hôtel Parc Regent a été choisi comme hôtelier officiel et sera le théâtre de manifestations parallèles, notamment un repas gastronomique qui réunira 48 personnalités montréalaises et une grande dégustation de vins à laquelle participeront 400 convives.

## Hommage au docteur Letondal

Jeudi prochain, la municipalité de Deux-Montagnes rendra hommage au docteur Paul Letondal, de l'hôpital Sainte-Justine, à l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire de son admission à l'exercice de la médecine. Une plaque commémorative sera remise au médecin qui continue de pratiquer sa profession malgré son âge. Parents, amis et confrères du docteur Letondal sont invités à participer à la cérémonie et peuvent communiquer avec l'Hôtel de ville de Deux-Montagnes pour avoir plus de renseignements.

## Fermeture partielle du Métropolitain

Le boulevard Métropolitain est fermé en direction Ouest à la hauteur de la sortie Décarie-Nord-boulevard Laurentien depuis hier midi jusqu'au 12 août, entre 21h00 et 22h00 et de 22h00 vendredi jusqu'à 30 samedi. Cette fermeture permettra aux ouvriers de poursuivre la réparation des joints de dilatation.

# RÉPARATIONS EN COURS Saint-Lambert privé d'eau

La presque totalité de la ville de Saint-Lambert était privée d'eau, hier matin, en raison du bris d'une conduite de 24 pouces de diamètre survenu durant la nuit.

### GERMAIN TARDIF

Un dirigeant de l'aqueduc municipal a déclaré qu'au début, seule une partie de la ville a été touchée et que, par la suite, le manque d'eau s'est généralisé.

Des mesures d'urgence ont été prises pour assurer le service essentiel d'eau à un certain nombre d'institutions, établissements ou habitations à logis multiples au moyen de camions-citernes servant à nettoyer les rues. On a aussi fait appel à des véhicules appartenant à des villes voisines.

Au service municipal de l'aqueduc, on ne sait pas encore quand la situation pourra redevenir normale. Le bris a toutefois été trouvé. Il se situe en face de

l'usine d'épuration, en bordure du chemin du Bord de l'eau.

Hier après-midi, des équipes effectuaient le pompage de l'eau et une excavation afin de parvenir le plus tôt possible jusqu'à l'endroit où il fallait faire les réparations nécessaires.

Une grande partie de la ville de Lemoine, qui s'alimente à Saint-Lambert et à Longueuil, a dû également faire face à la pénurie, mais on est parvenu à effectuer des raccordements avec Longueuil.

Une citoyenne de cette ville, Mme Odette Dicaire, a raconté qu'elle s'était levée tôt hier matin pour préparer le déjeuner et faire la lessive mais que, faute d'eau, elle a dû se contenter de lait au lieu de café et remettre le lavage à plus tard. Au cours de la journée, a-t-elle précisé, il y avait de l'eau mais en mince filet.

À Saint-Lambert, un résident d'une maison de rapport a dit que l'eau est revenue au cours de la

journée mais que la pression était trop faible pour parvenir aux étages supérieurs.

La ville de Brossard, qui prend aussi son eau à Saint-Lambert, a, de son côté, été épargnée, la conduite qui y amène l'eau n'ayant pas été touchée.

Le gérant de la ville de Saint-Lambert, M. Paul-H. Savard, a déclaré qu'on ignore encore la cause du bris de la conduite de même que le temps qu'il faudra mettre pour la réparer. «On fait le mieux qu'on peut.»

De son côté, le ministre de l'Environnement avise les 27,000 citoyens de Saint-Lambert et de Lemoine qui ont été privés d'eau qu'ils devront la faire bouillir au moins vingt minutes dès qu'elle sera revenue. Cette mesure sanitaire est nécessaire parce que l'importante baisse de pression d'eau a rendu le réseau très vulnérable à la contamination. Elle sera levée dès que la situation sera redevenue normale.



Ayant repéré l'endroit précis où un tuyau de 24 pouces de diamètre s'était brisé pour priver d'eau potable la presque totalité de Saint-Lambert et une partie de la ville voisine de Lemoine, les ouvriers ont dû creuser jusqu'à dix pieds de profondeur pour atteindre le conduit. photo Réal St-Jean, LA PRESSE

# FRATERNITÉ DES CHAUFFEURS La définition des services essentiels divise l'exécutif

L'exécutif syndical de la Fraternité des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro a un mal de chien à s'entendre sur le principe même de fournir des services essentiels en cas de nouvelle grève, conformément à la loi 72 (sur les services essentiels) promulguée la semaine dernière par le cabinet Lévesque pour mettre fin au dernier arrêt de travail de cinq jours.

### PIERRE BELLEMARE

«On ne sait pas encore si on va négocier les services essentiels avec la Commission de transport de la CUM», déclarait hier un porte-parole de la Fraternité, en ajoutant qu'il faudrait une fois pour toutes s'attaquer au fond du problème (celui des surnuméraires). «Et le fait d'assurer les services essentiels n'est rien de valable pour faire progresser le dossier...»

La CTCUM a soumis une proposition jeudi dernier (offrir le service du transport en commun

durant quatre heures le matin et autant en fin d'après-midi), proposition qu'elle a à peine modifiée dans son document présenté hier à Me Bernard Bastien, le conseiller désigné par le gouvernement la semaine dernière et qui aura à trancher en bout de ligne.

### Une première

Ce document, signé par Me André Loranger, conseiller juridique de la CTCUM, signale d'ailleurs en début de texte que «jamais dans le passé les services essentiels de transport n'ont été définis à Montréal, ni non plus, à notre connaissance, dans le monde occidental. Il s'agit donc d'une «première» et la Commission a mis et mettra en oeuvre toutes ses ressources pour que l'entreprise soit un succès.»

Mais il est permis d'en douter grandement à la lumière des commentaires en provenance de la Fraternité où l'on affirme en «avoir marre» de tourner en rond constamment à la table des négociations, sans même effleurer

l'ombre d'un règlement avec la partie patronale.

«Depuis septembre dernier qu'on en reste au même point. Un médiateur serait le bienvenu», de confier M. Claude Roy, représentant syndical, pendant qu'à la CTCUM, on suggère plutôt de soumettre l'ensemble du litige à un tiers, à un arbitre dont la décision serait exécutoire.

Entretemps, le service actuel semble passablement boiteux, selon l'exécutif de la Fraternité, qui accuse la CTCUM de faire porter l'odieux de la situation sur les chauffeurs et opérateurs de métro, en négligeant surtout de combler les postes désertés pour cause de vacances ou de maladie.

La Fraternité doit cependant, demain au plus tard, soumettre une liste de services essentiels au conseiller Bastien qui, à son tour, devra faire rapport au ministre du Travail (avant le 18 août) sur la position des deux parties. Tant que ces services essentiels ne sont pas définis, les syndiqués ne peuvent avoir droit de grève.



# Drapeau, un atout irrésistible pour le Parti civique

De tous les postes électifs du Canada, celui de maire de Montréal est probablement l'un des plus attrayants. Pour tant les candidats de prestige sont loin de faire la queue pour briguer les suffrages à la mairie. Deux véritables phénomènes expliquent la situation: la machine électorale du Parti civique, et surtout la présence de son chef prestigieux Jean Drapeau.

Le Parti civique a été fondé quelques semaines à peine avant l'élection d'octobre 1960 et c'est probablement le parti politique canadien le plus de succès, quel que soit le palier politique considéré. Qu'on en juge par les données suivantes.

Lors des six élections municipales disputées depuis 1960, son candidat à la mairie, M. Jean Drapeau, a récolté 1 010 100 votes, ou 73 p. cent des 1 379 400 votes exprimés, soit 2,7 fois plus que les 369 200 votes récoltés par les 23 adversaires du maire à l'une ou l'autre des élections.

Le maire Drapeau a enlevé des majorités écrasantes au fil des élections, atteignant des sommets de 330 200 en nombre absolu en 1970, et de 90,5 en pourcentage des suffrages exprimés en 1966. Il avait alors récolté 94,4 p. cent des voix. Devant de tels résultats, on comprend pourquoi les candidats de prestige sont plutôt portés à murir longuement leur réflexion avant de faire le saut!

Lors de ces six élections, le Parti civique a enlevé 270 (84,4 p. cent) des 320 sièges en lice, n'en laissant que 50 à une brochette de partis d'opposition, le seul succès relatif revenant au Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), avec 19 sièges, dont 18 en 1974. Les indépendants ont enlevé 28 sièges (dont 21 en 1960), la Réforme municipale (en 1960), Démocratie-Montréal (en 1974) et le Groupe d'action municipale (en 1978), un chacun.

À cause de sa machine électorale, le Parti civique a réussi à faire accepter les trois référendums proposés depuis sa formation. En 1960, il faisait accepter à 80,5 pour cent l'abolition de la fameuse classe «C» avec ses 33 conseillers nommés par divers organismes montréalais. En 1962, le mandat de quatre ans en vigueur depuis a été accepté par 78,3 p. cent des Montréalais, tandis que la carte d'identité jamais mise en application était entérinée à 73,7 p. cent.

La Ligue d'action civique, victorieuse à l'élection de 1954 et défaite en 1957 par le Ralliement du Grand Montréal du tandem Sarto Fournier-Joseph Savignac, n'a pu survivre au schisme Drapeau/Des Marais. Elle a été blanchie en 1960 et 1962 avant de sombrer dans l'oubli.

À cause de la très grande popularité du Parti civique et de son maire, la moyenne du nombre de candidats à chaque poste de conseiller se situe à 2,59 seulement. En fait, en 1966, le Parti civique gagnait 33 sièges par acclamation, les élections étant limitées à 15 autres sièges. Quatre ans plus tard, six candidats du Parti civique étaient élus de la même façon, malgré la présence du Front d'action politique (FRAP) dans la bataille.

Le nombre de Montréalais qui prennent pour acquies l'élection du Parti civique et de son chef à l'Hôtel de ville est tellement élevé, que le taux de participation n'a jamais dépassé 54 p. cent. Il s'est situé à 41,5 p. cent en 1960, 42,5 en 1962, 33 en 1966, 53 en 1970, 39 en 1974 et 50,5 en 1978.

### Faculté d'adaptation du Parti civique

Ces chiffres sont déjà fort éloquentes. Et lorsqu'une machine électorale fort bien huilée jouit aussi d'une faculté d'adaptation à nulle autre pareille et sait résister même aux événements à saveur scandaleuse, il devient presque impossible de la vaincre, surtout lorsque l'opposition se partage le vote contestataire, comme la chose risque d'ailleurs de se produire encore une fois cette année.

Deux exemples parmi tant d'autres. L'élection de 1978 s'est déroulée en plein pendant les audiences de la commission d'enquête Malouf sur le coût des Jeux olympiques de 1976. Aucun autre gouvernement n'aurait pu survivre aux témoignages qu'on y faisait sur la qualité de l'administration du dossier piloté par le maire Drapeau et à la démission du président du comité exécutif, M. Gérard Niding, peu de temps avant l'élection et avant qu'il ne soit traité devant les tribunaux. Malgré tout, l'équipe du maire Drapeau parvenait à enlever 52 des 54 sièges! En fait, contrairement aux autres politiciens, le maire Drapeau peut tout se permettre sans en subir les conséquences.

À la suite de l'élection de 1974 marquée par l'arrivée des trois premières femmes élues (la nuance est importante puisque Mme Letellier de Saint-Just avait jadis siégé comme conseiller de classe «C») dans l'histoire du Conseil municipal (Mmes Ginette Kerouack, Thérèse Daviau-Bergeron et Mariette Lapierre, toutes de RCM), le Parti civique faisait élire ses trois premières dès l'élection suivante, soit Mmes Justine Sentenne, Nicole Gagnon-Larocque et Carmen Millette. Et le maire Drapeau allait jusqu'à nommer Mme Sentenne au sein du comité exécutif.

Devant tous ces faits, il ne faut pas s'étonner d'apprendre que seule l'élection de 1974 s'est avérée intéressante. Pour la première fois de son histoire, le Parti civique se retrouvait avec moins que les deux tiers des sièges, tandis que le candidat du RCM à la mairie, le jésuite Jacques Couture, parvenait à arracher pas moins de 39 p. cent des votes. Et même si le maire Drapeau devait récolter 55 p. cent des voix, sa majorité de 16 p. cent des suffrages exprimés était la plus mince depuis qu'il défendait les couleurs du Parti civique. Mais c'est plutôt aux cinq autres que ressemblera l'élection de cette année.

# Un sexagénère à la tête de l'Eglise Unie

(PC) — Un sexagénère aux abords amicaux, originaire des Maritimes, a été élu hier à la tête de la plus importante des églises de confession protestante au Canada.

Le très révérend Clarke MacDonald, devenu modérateur de l'Eglise Unie du Canada, qui compte deux millions d'adeptes, est né à Green Hill, en Nouvelle-Ecosse, est diplômé de l'université Dalhousie et de la Pine Hill Divinity Hall. Il fut pasteur sur l'île du Cap Breton durant 15 ans.

Il fut également ministre d'une église torontoise avant de devenir secrétaire du personnel ecclésiastique de l'Eglise Unie au Canada.

Il se décrit lui-même comme «un libéral évangélique».

Affirmant «ma foi origine de l'enseignement théologique de la Bible», il se veut un évangéliste «parce que je veux la partager avec les autres, et un libéral parce que je respecte les opinions de ceux qui ne sont pas d'accord avec moi et que je veux être actif dans la société.»

consultez notre cahier spécial

la presse



LE MERCREDI 11 AOÛT

# LA RENTRÉE



Jacques Bouchard

## Le départ de Ryan sème la confusion au sein du PLQ

de garder la direction du parti jusqu'au congrès au leadership. Ou bien, il pourrait se contenter de quitter son poste de chef en demandant à son caucus des députés de désigner un leader intérimaire. Cette fonction pourrait être de nouveau assumée par le doyen des députés de l'Assemblée nationale, le député libéral de Bonaventure, Gérard-D. Lévesque, reconnu comme l'un des plus fidèles serviteurs de la cause du PLQ.

Ce dernier est d'ailleurs arrivé, à 15 h. 10, hier à Montréal par avion. Il s'est rendu immédiatement à la demeure de Claude Ryan afin de discuter avec lui des modalités de son départ.

Selon les informations recueillies par LA PRESSE, Claude Ryan aurait indiqué clairement lundi matin, à des proches, qu'il avait décidé de quitter immédiatement la direction du parti, tout en conservant cependant son siège de député d'Argenteuil. Cette situation hypothéquerait déjà l'action de son successeur et le placera au départ dans une situation difficile.

C'est d'ailleurs ce genre de situation que Claude Ryan avait voulu éviter en refusant à l'ex-premier ministre libéral, Robert Bourassa, de faire un retour en politique active. Il avait jugé, à l'époque, que ce retour porterait ombrage à sa direction.

### Le congrès de septembre annulé

Par ailleurs, le congrès plénier et d'orientation du PLQ qui devait avoir lieu les 17 et 18 septembre dans la Vieille capitale est sé-

rieusement remis en question. A cet égard, a confié à LA PRESSE un responsable du parti, plusieurs alternatives peuvent être envisagées.

Dans un premier temps, l'exécutif national pourrait tout simplement décider qu'il n'est pas opportun, dans le contexte actuel, de tenir un tel congrès. D'un autre côté, on pourrait aussi décider de tenir un Conseil général du PLQ à la veille de ce congrès.

C'est en effet cette instance du parti, qui regroupe environ 200 délégués des 122 comtés, qui a le privilège de fixer et de décider des modalités, dont la date, de l'éventuel congrès à la direction. Mais il est exclu que le congrès de septembre, soit transformé en congrès au leadership, comme certains le souhaitaient. Mais si on décidait de tenir ces assises quand même, ce ne serait en fait qu'une répétition générale des différents clans, avant l'affrontement décisif. Comment peut-on en effet penser donner une orientation politique à une formation à la recherche d'un nouveau chef?

Il est aussi exclu qu'un congrès à la direction soit tenu cet automne, car il n'y a aucune possibilité pour le parti d'obtenir un endroit disponible en cette période de l'année pour accueillir les 2,000 délégués. La seule date disponible en cette période étant en effet les 17 et 18 septembre, dates retenues pour le congrès plénier.

Ce congrès au leadership ne pourrait donc avoir lieu qu'en début d'année ou au printemps 1983.

Mais cette très longue période qui s'écoulera avant le choix d'un nouveau chef pourrait causer bien des misères au parti libéral, qui donne déjà sérieusement de la bande.

Qui pourra empêcher l'éclatement qui menacera cette formation politique qui est déjà aux prises avec des difficultés financières sérieuses et une baisse considérable de son membership depuis la dernière débâcle électorale.

La campagne au leadership est commencée de façon irrémédiable, et les candidats qui s'annoncent déjà nombreux à convoiter la succession de Claude Ryan, auront en effet tout le temps voulu pour se déchirer entre eux sur la place publique. Encore une fois, le gouvernement du Parti québécois sera laissé à lui-même et sans véritable opposition à la reprise des travaux parlementaires à l'automne. Cette situation déplorable a déjà fait l'objet de nombreux griefs à l'encontre des libéraux lors de la dernière session, alors que les députés étaient plus occupés à grenouiller autour du leadership de Claude Ryan qu'à s'occuper des affaires de l'Etat.

La tâche du chef intérimaire sera des plus difficiles, et en raison de sa très grande expérience, il semble bien que Gérard-D. Lévesque soit l'homme tout désigné pour assumer ces fonctions délicates, même si certains lui reprochent sa trop grande fidélité à Claude Ryan. Mais c'est justement la fidélité au PLQ qui est la plus grande marque de commerce de ce politicien chevronné.

## Même pas désiré pour assurer l'intérim

■ QUEBEC—Le député libéral de Louis-Hébert, M. Réjean Doyon, qui a été élu aux élections partielles du 5 avril dernier, préférerait que M. Claude Ryan, dont on attend la démission aujourd'hui à titre de chef du Parti libéral, n'assume pas l'intérim du caucus et des troupes jusqu'à ce qu'on lui ait trouvé un successeur.

### CLAUDE-V. MARSOLAI

de notre bureau de Québec

«Il serait illusoire de vouloir quitter la chefferie sans vraiment la quitter. Cela ressemblerait à un faux départ», a déclaré à LA PRESSE le député en souhaitant que son départ se fasse dans le respect et la dignité.

M. Doyon reconnaît en M. Ryan une personne de grande qualité que le parti est allé chercher en 1978 et qui a réussi à rallier une forte proportion de militants. Il loue ses capacités intellectuelles de mettre de l'avant des idées nouvelles mais il s'empresse d'ajouter qu'il n'y a pas que les idées d'importantes mais aussi le contenant. Il constate que la solution-miracle qu'il représentait n'en était pas une.

Le député de Louis-Hébert craint avec le départ de M. Ryan la perspective d'une scission au sein du Parti libéral et il supplie les militants qui lui sont toujours fidèles d'éviter de faire preuve d'amertume et de rancœur.

Il souhaite enfin que le congrès d'orientation de septembre ait lieu tel que prévu afin de permettre aux candidats potentiels à la chefferie du parti de se manifester.

La nouvelle de la démission anticipée de M. Ryan n'a consterné personne parmi les dizaines de chercheurs qui oeuvrent dans les bureaux de l'opposition officielle car on s'attendait à un tel geste. Cependant, on s'est étonné du moment choisi par M. Ryan et l'on craint la période de flottement qui va suivre au sein du parti pendant les prochains six mois et qui risque de donner l'impression qu'il n'y a plus qu'un seul parti politique au Québec: le Parti québécois.

### Un parti intraitable

Prié de commenter le départ prochain de M. Ryan, le ministre des Communications et leader parlementaire du gouvernement, M. Jean-François Bertrand, a déclaré que le Parti libéral était devenu intraitable envers ses chefs qui l'ont conduit vers la défaite. «De tous les partis politiques canadiens, le Parti libéral est probablement le seul qui maltraite aussi durement ses chefs. Cela démontre à quel point le parti est assoiffé de pouvoir.»

Selon le ministre, la crise de leadership au Parti libéral risque d'escamoter des problèmes beaucoup plus profonds, notamment les divergences fondamentales de ceux qui préconisent une vision très fédéraliste de la politique provinciale et ceux qui privilégient une version très québécoise des valeurs. Il s'est d'ailleurs dit sidéré par une déclaration récente du député libéral de Charlevoix, M. Raymond Mailloux, à l'effet que le Parti libéral était devenu incontrôlable parce que trop contrôlé par les éléments allophones et anglophones.

M. Bertrand souhaite que M. Ryan à titre de député d'Argenteuil conserve ses coudees franches sur l'ensemble de ses collègues en matière constitutionnelle, une matière qu'il affectionnait particulièrement.

Le député péquiste de Verchères, M. Jean-Pierre Charbonneau, voit dans le départ de M. Ryan une grande perte car il incarnait la moralité sociale et politique du Québec.

M. Charbonneau qui a déjà travaillé sous sa direction au Devoir déplore que M. Ryan n'ait pas compris que la politique est l'art de faire de petites concessions afin d'éviter d'en faire de plus grandes. «En politique, tout le monde se croit des stars. Or, M. Ryan, avait beaucoup tendance à refuser des travaux qu'il ne croyait pas à la hauteur. J'imagine qu'il a dû froisser beaucoup de susceptibilités.»

Cette démission lui apparaît un aveu d'échec devant son impossibilité de réussir à transformer un parti politique voué jusqu'ici aux intérêts particuliers.

## Chrétien pas intéressé à la succession

■ OTTAWA (d'après PC) — Le ministre fédéral de la Justice, M. Jean Chrétien, rejoint dans son comté de Saint-Maurice, a indiqué clairement que la direction du PLQ ne l'intéressait pas aujourd'hui qu'auparavant.

«Ca ne m'intéresse pas quand même», a-t-il affirmé, alors qu'il était interrogé sur un sondage qui le donne deuxième, derrière Robert Bourassa, pour assumer la succession de Claude Ryan.

«Je ne suis pas au courant de ce sondage, ma position est toujours la même, et je n'ai pas de commentaires à faire sur la direction du PLQ», a dit M. Chrétien.

### «Une ère nouvelle»

Par ailleurs, même si généralement la consigne du silence était de mise, hier, chez les libéraux fédéraux, il n'en demeure pas moins que le départ prévu du chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, en satisfiera plusieurs.

Le président du caucus libéral fédéral du Québec, le député de Longueuil, M. Jacques Olivier, a déclaré que le départ appréhendé de M. Ryan ouvre la voie «au début d'une ère nouvelle pour le PLQ».

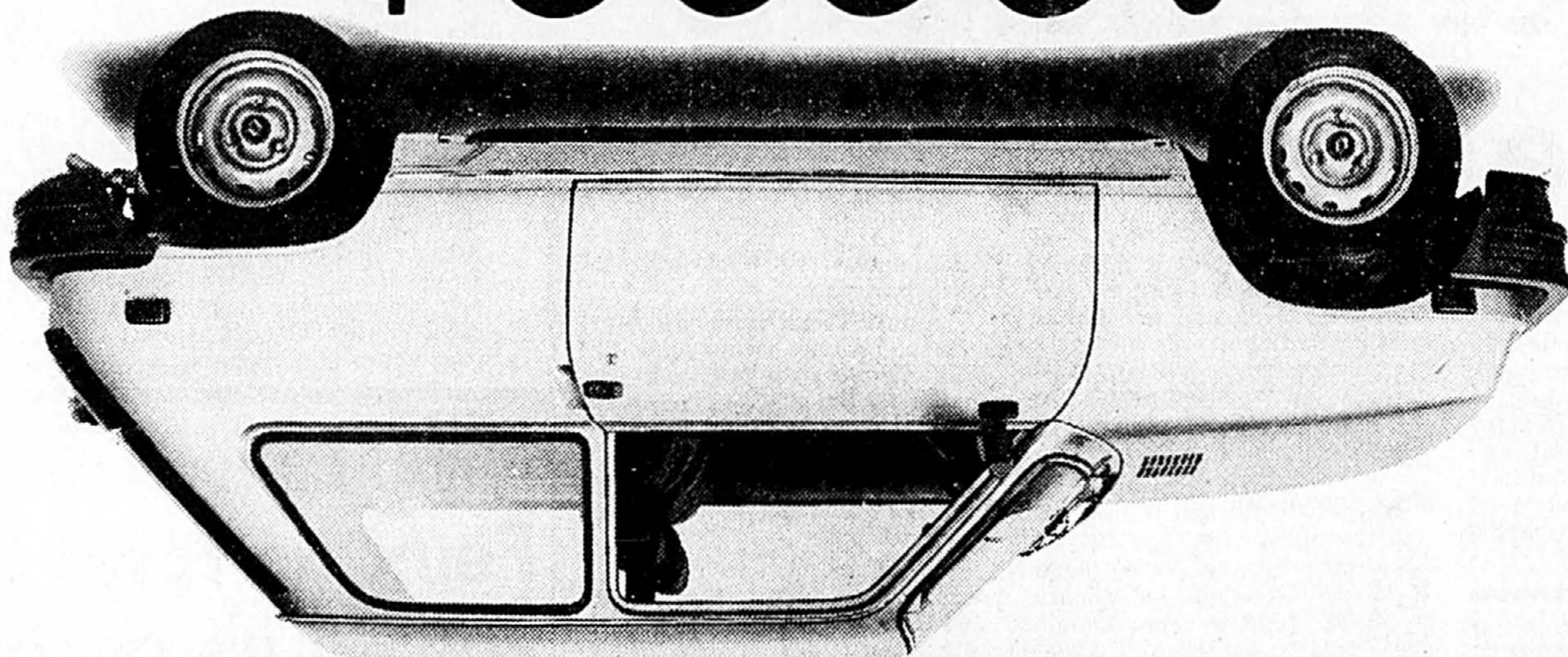
«Ryan a inculqué des principes de base au parti, un autre leader apportera quelque chose de plus, certainement le pouvoir», a dit M. Olivier, dans une entrevue à la Presse Canadienne.

«Ca va très mal dans ce parti, ils ont perdu confiance en leur chef», a dit M. Olivier. Ils (les libéraux provinciaux) ne seront sûrs que lorsqu'il (Ryan) sera parti; après ça, les vrais candidats, qui ont déjà dit non, s'avanceront.»

La plupart des députés libéraux fédéraux préfèrent s'abstenir de commenter la crise de leadership au PLQ, du moins avant que M. Ryan lui-même fasse part publiquement de sa décision.

«Il pourra se poser plusieurs hypothèses; c'est une période de transition», a pour sa part déclaré la députée de Montréal-Mercier, Mme Céline Hervieux-Payette.

**Question:**  
**Qu'est-ce qui a quatre pneus radiaux Michelin, un dégivreur de lunette arrière, des sièges bio-formés, qui boit très peu et qui ne coûte que \$5595?**



**Réponse:**

Votre Renault 5 1982 vous attend, sans délai de livraison, à partir de \$5,595\* ou moins, chez l'un des concessionnaires Renault suivants! Allez-y vite... les chameaux partent rapidement!

**RENAULT**  
 American Motors

**Ile de Montréal**  
 Automobiles Renault Ville-Marie Inc. 2230 rue Viau, Montréal. Tél: 254-9971  
 Auto Ouest AMC Inc. 10 Auto Plaza, Pointe-Claire. Tél: 694-4841  
 Concordia Auto Ltée 8065 rue Lajeunesse, Montréal. Tél: 273-2373  
 Lareau Automobiles Inc. 1824 rue Ste-Catherine Ouest, Montréal. Tél: 937-9551  
 Le Cartier AMC/JEEP Ltée 10300 boul. Pie IX, Montréal-Nord. Tél: 323-4330  
 Micor Auto Inc. 12305 rue Sherbrooke Est, Pointe-aux-Trembles. Tél: 645-1611

**Laval**  
 Auto Gilbraltar (1981) Inc. 2032 boul. Labelle, Laval. Tél: 687-3123

**Rive Sud**  
 Auto Montréal Sud Inc. 2066 Chemin Chambly, Longueuil. Tél: 670-8410

\*Prix de base du modèle TL. Taxes, transport et préparation en sus.

# Les quarante fautes

Pierre Foglia

■ Pas loin de 400 personnes en comptant les lettres que j'ai corrigées au... téléphone! Parfaitement au téléphone! Vendredi, une bonne vingtaine de retardataires m'ont appelé: — Vous ne recevrez pas ma copie à temps, comment faire? — Épelez, je vous avertirai quand vous aurez plus de cinq fautes... Heureusement, ça n'allait généralement pas plus loin que le premier paragraphe. Et toute la journée des lecteurs ont livré eux-mêmes leur copie, d'autres me l'ont fait parvenir par courrier spécial... je n'en voyais plus la fin!

J'étais pourtant certain que la difficulté du jeu vous rebouterait. Tout au contraire, elle semble vous avoir provoqués. L'aveu tout sourire d'une lectrice de Montréal, Mme Michèle Fairfield, résume assez bien le sens des nombreux commentaires qui accompagnaient vos copies... « Cette dictée, raconte Mme Fairfield, a meublé mes moments libres pendant deux semaines. J'ai rêvé. Je m'éveillais en sueurs, perdue dans des dédales de subtilités grammaticales sornaises, assaillie de toutes parts par des participes passés, ridiculisée par des verbes irréguliers, en train de me noyer dans une mer de cistes, de thyrses et autres monstres semblables. Y'a même un myrte qui a réussi à me faire une jambette... »

Eh bien ça n'a pas suffi madame Fairfield! Vous êtes dans la bonne moyenne avec cinq erreurs, mais vous êtes loin de la meilleure copie qui elle-même n'est pas parfaite... Eh non!... je n'ai pas reçu une seule copie parfaite sur 400 réponses!

Mais d'abord quelques petites précisions, avant de passer à l'original et aux résultats proprement dits... Il y avait bien quarante fautes dans le texte que je vous proposais, cependant, prévoyant des égalités, j'ai rajouté à la dernière minute deux fautes qui n'en sont pas en regard de l'usage, mais qui en sont en regard de l'original, signé je vous le rappelle, par l'académicien Maurice Druon. C'est ainsi que j'ai écrit « esbrouffe » avec deux « f » tel que l'autorise le dictionnaire Bélisle, alors que la plupart des dictionnaires, tout comme Druon n'en admettent qu'un. De même pour « contrordre » qui s'écrit aussi contre-ordre... Je me disais que ces deux pièges supplémentaires me permettraient de départager les éventuels petits malins qui trouveraient les quarante autres erreurs. Ce que je n'avais pas prévu c'est qu'à peu près tout le monde a rectifié « esbrouffe » et « contrordre » tels qu'ils sont dans l'original. Mais vous les avez aussi comptabilisés, ce qui a peut-être empêché de chercher plus loin les deux autres vraies erreurs qui vous manquaient... Ça ce n'était pas voulu! Je m'excuse donc... Et de grâce ne me faites pas de scène, de toute façon c'est en faisant des fautes là où il n'y en avait pas que vous vous êtes coulés, en particulier à « excellent » (c'était l'adjectif et non le participe présent), à « au temps » et non « autants », à « arien », à « à l'entour », etc., etc...

La faute la plus répandue: « qui convint », avec un chapeau sur le i, en concordance avec l'imparfait du subjonctif de « tombât-il »...

Mais voyez donc vous-mêmes. Voici l'original avec les fautes (en italique) corrigées (en gras)...

Nous parcourions, à l'entour des Baux-de-Provence, le pays bausenc où de tous (tout) temps se sont succédés (succédé) les poètes occitans. En quête d'un mas, tomba-t-il (tombât-il) en ruines (ruine), qui convint (convint) à nos ressources pécuniaires, nous nous étions assurés (assuré) l'aide d'un autochone fringant, excellent, selon les oui-dire et autres on-dit, aux affaires extravagantes, tel (tels) le drainage des résurgences dans les zones aquifères et l'asepsie des entreprises sérécieuses. Nous croyions en l'effet convaincant de son esbrouffeou (esbrouffe) et se son bagout (bagou) pour le cas où nous lourions (louerions) une gîte (gite) et concluons un bail amphytéotique (amphytéotique).

Le quidam nous mena, de cimes (cimes) en thalwegs, jusque dans un vallonnement, au diable vauvert, où naguère il avait chassé à vau-vent, et où croissaient yeuses, myrtes et cytises, et des cistes agrippés (agrippés) à roe schisteux, et même un marronnier-d'Inde (marronnier d'Inde) aux thyrses violacées (violacés) ou amarantes (amarante).

Un bâtiment décrépi s'élevait sur un terre-plein jonché de tulleaux roses-pâles (rose pâle) et de faitières ébréchées (ébréchées). Une vieille catarrheuse, sans appâts (appas) mais non sans acné, portant bésicles (besicles), sarrau dégrafé et socques cloutées (cloutés), entrebaililla (entrebâilla) l'huis et nous invita, d'un sourire auquel manquait (manquaient) trois dents, à pénétrer dans une salle toute (tout) abimée (abimée) communiquant de plain-pieds (plain-pied) avec des absidioles décorées de tableaux religieux pendus là comme des ex-voto.

Dans l'office contigüe (contiguë), la malpeignée nourrissait une chèvre bréhaïne, deux agneaux nouveaux-nés (nouveau-nés) couchés sur des bat-flanc, un jars, un verrat et quelques canards-d'Inde (canards d'Inde).

— Cette métairie, nous expliqua-t-elle d'une voix toute (tout) heureuse, date des époques même (mêmes) des schismes ariens. Je la tiens de feue (feu) ma trisaïeule qui s'en était arrogé les droits en avance d'hoirie. Je me suis constituée (constitué) une retraite par la cession sous seing privé de la nue-propriété: un bailleur de fonds, ancien quincailler (quincaillier) du baillage (bailliage), est depuis quelque (quelque) temps non débirentier.

— Au temps pour moi, dit notre gardian, les yeux dessillés sur le champ (sur-le-champ).

Contrecarré (contrecarrés) par le plus de contre-temps (contretemps) et contre-ordres (ou contrordres) possibles (possible), nous quittâmes ce repaire de cathares.

(1) et (2) — Comme me l'ont fait remarquer deux lecteurs qui ont trouvé le texte original (et ont eu l'honnêteté de ne pas participer) j'ai modifié en deux endroits le texte de M. Druon qui disait: « des absidioles décorées d'halteres noirs, pendus là, etc... » et plus loin, « feu ma trisaïeule la diaconesse », j'ai biffé « diaconesse », je trouvais que c'était suffisamment barbare de même!...

NB — Comme je sens venir des chicanes je précise tout de suite que je n'ai pas compté de faute à ceux qui ont écrit, batout avec un « t ». Non plus à ceux qui ont écrit « telles » dans le premier paragraphe... Pour ce qui est de décrépé le sens de la phrase indiquait qu'il s'agissait d'un bâtiment qui avait perdu son crépi et non d'une ruine... En réponse à de nombreux lecteurs: « baussenc » est emprunté à la langue d'oc. Je n'ai pas tenu rigueur à ceux qui l'ont orthographié différemment, non plus à ceux qui se sont mêlés de mettre des majuscules à Vauvert et Cathares... Rose pâle ne comptait que pour une seule faute...

Je disais donc: pas une seule copie parfaite sur 400!... Et une seule copie avec une seule erreur... celle signée conjointement par Martine Brassard et Mireille Côté d'Outremont. Elles ont corrigé les 40 fautes, plus esbrouffe et contrordres... mais elles en ont commises une à « excellent » qu'elles ont pris pour un participe présent... ce qui n'est pas si bête réflexion faite, sauf que Druon lui, tient à l'adjectif... Au fait, laquelle des deux viendra souper?... A moins que vous ne préféreriez souper ensemble et m'envoyer la facture?

En deuxième place, Mme Hélène Dion de Lorraine, avec la même faute à « excellent »... mais avec un accent sur « besicles » en plus... dommage madame, la drôlerie de votre lettre m'avait mis en appétit. Deuxièmes également, « les copines anonymes du 75 ouest », avec encore la même erreur à « excellent »... et à « manquaient »... hon, impardonnable celle-là, où avez-vous pris cette histoire de sujet réel et de sujet apparent? Ici ce sont les dents qui manquaient, c'est évident, non?

Avec trois erreurs viennent ensuite madame Rose Bernier de Frelighsburg, André Lamoureux de St-Jérôme, Gisèle Laramée de Montréal, Marguerite Marchand de St-Antoine-des-Laurentides, Nicole Pichot de Brossard et enfin M. Alain Chalifoux de Montréal qui est passé tout près d'une copie parfaite ayant évité le piège « d'excellent » mais est allé mettre un trait d'union à rose pâle, un accent sur le premier « e » de « dessillés » et même un « s » à sur-le-champs... je vous demande un peu!...

En terminant, je remercie tous ceux et celles (plus de la moitié) qui ont pris la peine d'ajouter un petit mot, souvent savoureux, à leur copie. Ce petit mot, est-ce bien utile de le préciser, a considérablement allégé la fatidieuse corvée des corrections... Et j'ai découvert par la même occasion, que depuis deux ans, cette chronique avait établi des liens d'une qualité que je ne soupçonnais peut-être pas... J'en reparlerai dans un prochain courrier du genou...

## Y COMPRIS CELLES QUI SONT ANGLOPHONES

# Le français a priorité dans toutes les villes de la CUM

■ Les 28 villes du territoire de la Communauté urbaine de Montréal vivent maintenant à l'heure de la langue française. Dans chacune de ces villes, y compris celles qui sont anglophones à près de 100%, la langue française est prioritaire.

FLORIAN BERNARD

Un sondage fait par LA PRESSE indique que les documents officiels, les feuillets des assemblées du conseil, les procès-verbaux et les autres textes officiels sont maintenant rédigés en français dans toutes les villes de la CUM, y compris celles du West Island. Cependant, certaines villes comme Pointe-Claire, Mont-Royal, Beaconsfield, Hampstead et Westmount se prévalent des dispositions de l'article 113F de la loi 101 et rédigent leurs documents officiels en deux langues,

accordant toutefois la priorité à la langue française.

Les villes majoritairement francophones doivent, pour leur part, rédiger tous leurs documents officiels en langue française seulement. Là aussi, il n'y a aucun problème. Toutes les villes de la CUM se sont soumises aux dispositions de la loi. Un problème subsiste toutefois à Mont-Royal où l'administration municipale a refusé, jusqu'à maintenant, d'obtempérer aux directives de l'Office de la langue française qui exige la suppression de l'appellation anglaise du nom de la ville. Les dirigeants de Mont-Royal veulent obtenir l'autorisation de conserver à côté de Mont-Royal le nom anglais de « Mount Royal » et son sigle diminutif « TMR ». Des négociations sont en cours depuis des mois à ce sujet avec l'Office de la langue française, mais elles ont échoué jusqu'à maintenant.

D'autres villes du territoire ont obtenu des prolongations de délais pour modifier les sigles et les appellations des véhicules et des équipements. C'est notamment le cas de Montréal qui a jusqu'au 31 décembre 1983 pour compléter la modification de tous ses véhicules et de certains équipements, par exemple les parcimètres dont les instructions d'emploi doivent être rédigées uniquement en français. D'autres villes ont également obtenu l'autorisation de modifier les sigles de leurs véhicules au moment du renouvellement de la flotte. Bref, sauf ces cas d'exception approuvés par l'Office, toutes les administrations municipales du territoire de la CUM se sont pliées aux directives de la loi 101.

L'un des responsables de l'Office, M. Jean-Yvon Houle a déclaré à LA PRESSE, hier, que le programme de francisation des administrations municipales de la

région de Montréal progresse normalement et à la satisfaction des autorités. Sauf quelques tiraillements mineurs, par exemple le cas du « TMR » de Mont-Royal, il n'y a aucun problème majeur à signaler. M. Houle a aussi déclaré que des dossiers de francisation ont été ouverts pour chacune des villes et que le programme d'implantation du français n'est pas le même pour chacune des administrations municipales.

L'Office tient compte de divers facteurs et de certains particularismes locaux dans les délais qu'elle accorde aux villes pour se soumettre intégralement à la loi. Enfin, l'Office a autorisé certaines administrations à écouler leurs réserves de papeterie et de formulaires avant de les obliger à « utiliser que des documents rédigés en français, le tout dans le but de ne pas imposer de dépenses inutiles aux contribuables.

## L'AVENIR DES AÉROPORTS DE DORVAL ET DE MIRABEL

# Le maire de Laval d'accord avec Pépin

■ Le maire de Laval soutient que la décision du ministre Jean-Luc Pépin au sujet de l'avenir des aéroports de Dorval et de Mirabel est acceptable.

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

« Dans nos revendications, explique Claude Lefebvre, nous demandons au ministre des Transports de faire connaître sa décision au sujet du transfert des vols possible le plus rapidement afin de pouvoir commencer à mettre en branle notre schéma d'aménagement. Voilà que depuis vendredi sa décision est connue. Je ne dis pas que j'aurais rendu la même décision si j'avais été à sa place. Nous n'avons pas travaillé pour rien. Il ne nous reste maintenant qu'à surveiller de près le ministre Pépin pour que sa décision de faire de Mirabel un important centre pour les transporteurs de cargo ne demeure pas sur les tablettes. »

Le premier magistrat de Laval croit que le fait de transformer Mirabel en un important centre de cargo favorisera dans un certain sens le développement de sa ville et de la région. « On va avoir besoin de main-d'oeuvre à Mirabel

et nous retrouvons dans Laval les meilleurs travailleurs spécialisés. »

Pour ce qui est du prolongement de l'autoroute 13 et de la baisse de la taxe d'essence pour les transporteurs, le maire Lefebvre pense qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire avant que ces réalisations annoncées par le ministre Pépin deviennent une réalité. Il faut qu'Ottawa négocie avec Québec et il est rare que les deux gouvernements soient sur la même longueur d'onde. La taxe sur l'essence est une excellente source de revenu pour le gouvernement québécois.

Par contre, Claude Lefebvre s'est dit étonné que le ministre Pépin n'ait pas averti les maires de la région aéroportuaire de Mirabel de sa décision avant de la rendre publique.

« J'ai été informé vendredi que le ministre était pour donner une conférence de presse. Lorsque j'ai appris son contenu, j'étais avec les maires Jean Blanchard de Sainte-Thérèse, et Bernard Parent de Saint-Jérôme. Comme moi, ils pensent que dans le contexte actuel, la décision du ministre est acceptable, s'il ne traîne pas à la mettre en application. »

Le maire Lefebvre a conclu en

disant qu'il fallait absolument que Laval soit représentée sur le comité que veut former le ministre Pépin pour étudier les modalités à prendre pour transformer Mira-

bel. Les 33 maires de la région aéroportuaire de Mirabel doivent se rencontrer prochainement pour discuter de la décision du ministre Jean-Luc Pépin.

## Les négociations ont échoué chez Noranda

■ (PC) — Les pourparlers ont échoué lundi après 10 jours de conciliation, entre les représentants des Mines Noranda et ceux du syndicat représentant plus de 1,050 ouvriers présentement en grève, à la suite d'une impasse au sujet des clauses salariales.

Les travailleurs de la division CCR de la Noranda, spécialisée dans le raffinage du cuivre, sont en grève depuis 14 semaines.

Selon le directeur général de la compagnie, M. David Goldman, le syndicat, une section des Métallurgistes unis d'Amérique, a refusé de renoncer à sa demande d'augmentations salariales de 22 pour cent pour les deux prochaines années.

La compagnie a offert une augmentation de 15,2 pour cent et une prime de vie chère qui serait versée à la fin de la deuxième année du contrat, si le coût de la vie augmentait de plus de huit pour cent.

## Six scouts noyés

■ REVELSTOKE, C.B. (PC) — La GRC de Revelstoke a fait savoir, en fin de semaine, que deux routiers et quatre scouts de l'Etat de Washington se sont noyés, au cours d'une excursion en canoë sur le lac McNaughton, dans le sud-est de la Colombie Britannique.

Vingt-neuf routiers et scouts ont quitté Beavermouth, lundi. Il en manquait six à l'arrivée à Mica Creek, vendredi.

Des recherches ont permis de retrouver les six corps près de Sullivan Arm. Ils flottaient sur l'eau, portant des gilets de sauvetage.

Les victimes sont David Alan Fair, 41 ans; Ricky Dale Taylor, 29 ans; Mason Jerome Petersen, 13 ans; Gary Merritt, 13 ans; Derrick Maxfeld, 13 ans; et Gregory Reilgen Whittle, 13 ans.

Les employés gagnent en moyenne \$10,55 l'heure. Leur dernière convention a pris fin en mars dernier.

Si elles n'ont pu s'entendre sur les salaires à l'occasion de la conciliation, les deux parties ont réglé plusieurs autres points litigieux, a indiqué le porte-parole patronal.

Il a été impossible de joindre un porte-parole syndical.

### VENTE DE 7 JOURS POUR PROPRIÉTAIRES

**PAYEZ EN 90 JOURS SANS INTÉRÊT ET FRAIS D'ADMINISTRATION**

Nouveaux modèles exclusifs d'auvents horizontaux inclinés, ultra robustes.



## AUVENTS de FIBRE de VERRE et d'ALUMINIUM

pour BALCONS et PATIOS etc.

Visitez notre nouvelle salle d'échantillons

**GARANTIE MORRIS** depuis plus de 57 ans... 5 ans contre matériel défectueux

**Prix courant \$700. FAIT SUR MESURE \$499<sup>95</sup>**

### AUVENT POUR BALCON

Installé — Longueur 96" Surplomb 48" Inclinaison 26"  
Dimensions plus réduites offertes à prix inférieur.

Votre choix de 14 combinaisons de couleurs en aluminium et vaste choix en fibre de verre.

N'attendez pas que la pluie ruine vos balcons et portes ou que le soleil brûle vos draperies et meubles. Profitez de cette vente de 7 jours pour obtenir une protection à l'année contre les intempéries avec de magnifiques auvents MORRIS et faites de votre maison l'envie de votre entourage. Seulement les auvents MORRIS permanents sont destinés et fabriqués entièrement au Québec par des Québécois pour nos climats rigoureux, possèdent les meilleures caractéristiques en plus de nombreux nouveaux perfectionnements spéciaux. Permettez-nous de vous donner une démonstration gratuite et un estimé sur nos auvents de meilleure qualité pour vos fenêtres, portes, balcons, magasins, etc., dans un choix de styles et de couleurs.

**W. MORRIS & FILS LITEE**

LE PLUS GRAND NOM DANS LE DOMAINE DES PORTES ET FENÊTRES

9162, boul. Saint-Laurent (3e rue au nord du boul. Métropolitain)

Ouvert lundi au vend. 9 h. a. 5 p.m. - Samedi 9 h. a. 12 h. a.m.

**TERMES FACILES**

Estimation gratuite

**382-6811**

Soirs, jours de fête et fins de semaine

**737-1960**

# MUSTANG

## '82



- DIRECTION À CRÉMAILLÈRE
- FREINS À DISQUE À L'AVANT
- PNEUS RADIAUX CEINT. D'ACIER
- SERVODIRECTION
- REVÊTEMENT PROTECTEUR VINYLE

- BOÎTE MANUELLE 4 VITESSES
- PHARES À HALOGÈNE
- DÉGIVREUR DE LUNETTE ARRIÈRE
- CAPITONNAGE DE SIÈGES EN TISSU



**FORTIER**

\$7,995

**AUTO (MONTRÉAL) LTÉE**

7000, boul. Louis-Hippolyte Lafontaine (en face les Galeries d'Anjou et la rue Beaubien)

353-9821

# ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS  
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY  
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO  
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information  
MICHEL ROY éditorialiste en chef

## La démission de M. Claude Ryan

La grande majorité des libéraux du Québec ne seront évidemment pas fâchés d'apprendre officiellement aujourd'hui, comme l'annonçait en premier le confrère Michel Roy dans LA PRESSE de samedi, que M. Claude Ryan a décidé de résigner ses fonctions de chef provincial de leur parti.

Ils ne seront pas fâchés; ils jubileront même, car ils étaient prêts, selon des sondages sérieux, à le renier à la première occasion qui leur serait offerte. M. Ryan, qui en a finalement acquis la conviction, n'a fait, en somme, que prévenir les coups.

Il n'est pas question ici de juger ceux qui ont forcé leur leader à démissionner. La raison d'être des partis politiques est de prendre le pouvoir et ces derniers avaient acquis la conviction que la victoire continuerait de leur échapper avec M. Ryan. Au surplus, certains d'entre eux n'appréciaient pas toujours le comportement de leur chef à leur endroit.

Pourtant, il est difficile de ne pas se poser certaines questions. Il n'y a que quatre ans qu'on est allé chercher l'ancien directeur du Devoir pour succéder à Robert Bourassa. L'homme n'a pas tellement changé depuis qu'on sache. Il est vrai qu'il est passablement autoritaire, qu'il se fait difficilement pardonner sa supériorité, qu'il passe mal l'écran. Mais ces traits de son caractère étaient bien connus déjà en 1978.

D'accord, il a commis aussi certaines erreurs politiques qu'on n'avait pu prévoir au départ. Par exemple, le discours qu'il prononça, le soir du référendum, était inutilement arrogant et triomphaliste. Il lui est aussi arrivé de s'attaquer de façon inutilement belliqueuse au premier ministre Trudeau que plusieurs de ses partisans soutiennent farouchement au niveau fédéral. Ses critiques à l'endroit de M. René Lévesque ont également manqué de mesure parfois. M. Lévesque a peut-être fait pire à ce chapitre, mais son charisme est tel qu'on lui pardonne facilement ce qu'on n'accepte pas chez d'autres.

En réalité, on attendait probablement trop de M. Ryan. Quant à savoir si vraiment le parti était condamné à la défaite avec lui, on devra admettre chez ses plus durs adversaires, que, dans ce domaine, il n'y a guère de certitudes absolues. Certes, l'avenir apparaissait sombre mais, en politique, on assiste souvent à des revirements brusques.

Il est vrai que, selon les sondages, la majorité des Québécois ne serait guère favorable à M. Ryan en ce moment. Même s'il a gagné le référendum (avec l'appui précieux, bien sûr, de M. Trudeau), même s'il a gagné toutes les élections partielles depuis qu'il est chef des libéraux provinciaux, sa défaite aux élections générales de 1981 l'a profondément marqué dans l'opinion publique. L'image qu'il projette et qu'il s'est toujours obstiné à ne pas modifier artificiellement reste négative. On le voit comme un homme froid, austère, hautain, trop désincarné, trop intellectuel.

Mais, encore une fois, l'opinion publique est volatile et elle s'occupe peu de la qualité de l'opposition ou de son chef quand elle veut se débarrasser d'un gouvernement. Avec ou sans M. Ryan, les libéraux peuvent toujours gagner par défaut.

Quoi qu'il en soit, une chose est certaine: le désistement de M. Ryan comme leader libéral ne peut qu'affecter à la baisse le niveau de notre vie politique provinciale. M. Ryan, qui ressemble par certains côtés à l'ancien chef libéral Georges-Émile Lapalme, est d'un calibre à part. Il a peu d'émules sur la scène politique canadienne et québécoise au niveau de la pensée. Cerveau admirablement structuré, il peut analyser avec rigueur les problèmes les plus complexes et sa droiture d'esprit est universellement reconnue.

Peut-être, toutefois, n'était-il pas assez politicien.

Vincent PRINCE

## Avoir une voiture: un luxe de riche

Pour être propriétaire d'une automobile, au Québec, il faut vraiment être riche et beaucoup plus qu'ailleurs. C'est la triste constatation qu'il faut faire à la suite des chiffres rendus publics ces jours derniers.

D'abord, le coût d'utilisation de l'auto: aux États-Unis, 18,6 cents par kilomètre parcouru (en monnaie canadienne); dans l'ensemble du Canada, 19 cents; au Québec, 23,6 cents (pour une voiture compacte). Pourquoi? À cause du coût de l'essence, du coût des assurances, du coût du financement et même de la dépréciation de la voiture. Ce qui signifie qu'il en coûte plus cher ici que partout ailleurs, en Amérique, pour s'offrir le confort de la voiture personnelle.

Mais aussi, il faut calculer d'autres dépenses. Comme, par exemple, celle des autoroutes. Encore là, le Québec bat facilement tous ses concurrents. La moyenne américaine du coût par mille est de 2,7 cents; et la moyenne québécoise, de 4,7 cents. On ne mentionnera pas les autres provinces canadiennes: elles n'ont pas d'autoroute à péage.

C'est peut-être parce que les autoroutes québécoises ne sont pas assez achalandées? Non, dit le ministre des Transports, M. Michel Clair: des études du ministère ont démontré que les quatre autoroutes de la province ne peuvent accepter un surplus de circulation. Alors, il faut qu'elles aient été mal construites et qu'elles coûtent très cher d'entretien; ou bien, qu'elles sont mal administrées: il faudrait bien trouver une raison logique pour nous expliquer pourquoi il en coûte plus cher ici que partout en Amérique pour, encore une fois, avoir le droit d'utiliser une voiture sur la route.

Ce n'est sûrement pas normal: tout coûte plus cher que chez le voisin du Vermont ou de New York, du Nouveau-Brunswick ou de l'Ontario. Et quand des gens protestent, comme ceux de Laval qui doivent payer 50 cents pour traverser leur propre ville, le ministre répond qu'il envisage d'abolir le péage aux heures de pointe pour ceux qui voudraient faire usage du co-voiturage. Le ministre semble ne pas bien comprendre la vie de la banlieue montréalaise.

M. Clair affirme en plus que l'industrie touristique des Laurentides et de l'Estrie n'a pas été affectée par la hausse: non, on n'en est pas encore au point de se priver des sorties de fin de semaine. Car l'augmentation de 100 pour cent et même de 350 pour cent affecte bien plus les travailleurs que les vacanciers, les promeneurs et les amants de la balade.

Mais il y a plus que cela: à force de tout augmenter, on risque de tout perdre. C'est la disparition des sièges sociaux qui vide nos hôtels dans la semaine; et c'est le coût élevé de la vie québécoise qui fait que les touristes nous boudent cet été. Il faut être riche pour vivre, chez nous, au même niveau que les gens à revenu moyen ailleurs. Que le ministre fasse ses comptes.

Jean-Guy DUBUC

Michel Roy est en vacances. Il sera de retour à la fin d'août.



Givelo  
Droits réservés

## Sondage révélateur de Newsweek

Invité à commenter les résultats d'un sondage de la revue Newsweek sur Israël, le chef de l'opposition au parlement d'Israël, M. Perez, a déclaré que les relations entre son pays et les États-Unis seront meilleures à l'avenir. M. Perez, qui, tout chef de l'opposition qu'il soit, mène le même combat que Menachem

GUY CORMIER

Begin avec les mêmes armes que lui, est peut-être excessivement optimiste en l'occurrence. On évaluera mieux les véritables sentiments des Américains quand sera connu exactement le bilan d'une guerre dont le Trésor américain sera, de toute façon appelé, à assumer les frais. L'aide américaine à Israël est déjà de l'ordre de \$2 milliards et demi à trois milliards annuellement.

Le sondage de la revue hebdomadaire a été fait par téléphone, ce qui n'est pas la méthode idéale. Les résultats doivent néanmoins être pris pour des indices sérieux des tendances du public.

Le résultat de cette consultation, due à Gallup, ne peut pas être interprété comme l'expression d'un soutien inconditionnel au combat d'Israël. Loin de là!

Seulement 16 p. cent des personnes interrogées se disent d'accord avec l'action d'Israël au Liban. Quarante-trois p. cent veulent l'interruption de l'aide militaire et 60 p. cent pensent que le gouvernement israélien est allé trop loin. Rappelons, en outre, que le magazine est bien loin de passer pour hostile aux Israéliens et à leur gouvernement.

Parce que les États-Unis sont une démocratie, l'administration Reagan ne peut pas rester insensible aux mouvements de l'opinion. Aussi, c'est sans grande surprise qu'on constate que les cercles proches de la Maison-Blanche parlent de plus en plus ouvertement du caractère «démésuré» de l'entreprise de M. Begin et de «disproportion» entre les moyens et les effets recherchés.

On a entendu ce mot de «démésuré» à la suite de l'entrée des

tanks soviétiques à Prague en 1968. L'opération anglaise aux îles Malouines, le printemps dernier, souffrait du même défaut, si on compare les coûts et les résultats de cette démonstration de force. Les États contemporains engloutissent au bas mot \$450 milliards annuellement dans l'armement et les États-Unis, à eux seuls, vont dépenser \$350,000 à chaque minute de toutes les heures de chaque jour l'an prochain. «Si tu veux la paix prépare la guerre», dit l'adage ancien. On la prépare si bien qu'on finit par la faire. On la fait au «détail».

Au Liban, c'est tout un peuple qui a été pris en otage; comme lors des conflits du travail dans nos services publics, c'est le contribuable qui paie. Les Libanais paient, en dévastations et en vies humaines, un conflit qu'ils n'ont pas provoqué et qu'ils n'ont pas voulu. Beaucoup d'entre eux pensent qu'ils sont libérés en ce moment par Israël. Les «libérations» de cette espèce ne sont jamais gratuites.

Depuis quelques jours, les signes d'un certain optimisme

se sont apparus, timidement la semaine dernière, plus résolument depuis dimanche, c'est-à-dire qu'on commence à penser que l'impossible mission dont M. Habib, l'envoyé du président Reagan, a été chargé, peut encore réussir. Même M. Begin, sans renoncer aux menaces, se déclare «optimiste». Le premier ministre signifie par là que son pays, à la suite des pressions tardives de M. Reagan et des rappels à l'ordre de M. Shultz, est content d'assouplir ses positions.

Le calendrier, voire l'horaire du démantèlement de l'OLP, avec armes et bagages hors de Beyrouth, n'est pas facile à mettre au point. Il faudrait des bateaux, des avions, les bons officiers de deux armées (les armées française et américaine) et surtout des pays d'accueil. Or, les pays arabes ne se manifestent pas avec un grand empressement.

Par-dessus tout, il faudra convaincre les uns (l'OLP) qu'ils ont tout perdu hors l'honneur, les autres (les Israéliens) qu'ils ne sont pas tombés dans leur propre piège.



Jean Pellerin

## Liban: incongruités d'une guerre aveugle

(Collaboration spéciale)

La guerre israélo-palestinienne et son angossante prolongation aux cruels dépens du Liban, continue de poser de difficiles questions à ceux qui cherchent un semblant de vérité au-delà d'un fatras de dépêches alarmantes et contradictoires.

Ce qui surprend d'abord, c'est l'incroyable pouvoir de résistance des fedayin palestiniens. Voici des gens qu'on présume ne disposer que de moyens de fortune pour se défendre, et qui pourtant tiennent le coup depuis plus d'un mois contre l'armée jugée la plus sophistiquée au Moyen-Orient.

Cette surprenante résistance ne manque certes pas d'héroïsme, mais elle accrédite singulièrement les dires des Israéliens qui, dès le début de leur intervention au Liban, assuraient avoir trouvé, à Tyr et à Sidon, des quantités effrayantes d'armes et de munitions entassées dans de nombreuses caches.

Un reportage du New York Times (25-VII-82), citant les témoignages de musulmans et de Palestiniens libanais, confirmait ces dires, faisant état d'un tunnel de la longueur de deux champs de football, découvert sous une montagne de Sidon, et où s'entassaient tellement de grenades, de fusées, d'obus, de

missiles, d'explosifs et d'armes portatives qu'il ne restait plus qu'un étroit corridor pour y circuler.

Si l'OLP a cru devoir accumuler tant de munitions, et cela, non seulement à Tyr et à Sidon, mais encore davantage sans doute à Beyrouth-Ouest, ce n'était certes pas uniquement pour harceler les kibboutzim de Galilée. On projetait autre chose, et la résistance étonnante que l'OLP a été jusqu'ici en mesure d'opposer à l'encerclement israélien apporte la preuve qu'en plus de vouloir se défendre, les fedayin songeaient sérieusement à attaquer. Il semble donc qu'en envahissant le Sud-Liban, Israël ait en quelque sorte couru au devant des coups.

Les dépêches font état d'hécatombes et mettent en évidence l'inhumaine intransigeance de Menachem Begin. Il ne fait aucun doute que cette guerre est de nature à donner des haut-le-cœur à bien du monde. Toutefois, on ne peut s'empêcher de tiquer face à certaines incongruités. Ainsi, tous les jours, on rapporte que des milliers de bombes israéliennes fauchent des civils, surtout des femmes, des vieillards et des enfants et, phénomène étonnant, il reste toujours 6,000 fedayin bien comptés encerclés dans Beyrouth-Ouest. Comment

expliquer qu'en dépit de bombardements massifs, les Israéliens ne réussissent jamais à en abattre un seul? Serait-ce qu'il est vrai, ainsi que l'assure un journaliste du Times, que le bilan des morts est grandement exagéré?

Autre incongruité: les dépêches laissent constamment entendre que ce sont les Israéliens, et les Israéliens seuls, qui rompent les cessez-le-feu. Il est très possible que les Israéliens se montrent souvent trop prompts à réagir. Mais il est également possible qu'une supercherie permette aux agences de ne pas mentir lorsqu'elles accusent unilatéralement Israël.

On sait que l'OLP se fragmente en plusieurs factions indisciplinées, et on peut facilement croire qu'il y en a toujours une prête à rompre le cessez-le-feu, même si la plus importante de ces factions — celle de Yasser Arafat — est en mesure, elle, d'affirmer qu'elle n'a pas rompu le cessez-le-feu.

Les dépêches laissent également supposer que seuls les Libanais chrétiens trouvent justifiée l'intervention israélienne et s'en réjouissent. Elles laissent aussi entendre qu'un grand nombre de musulmans libanais qualifiés de «progressistes» combattent aux côtés des fedayin.

On sait que, *grosso modo*, la population libanaise est mi-chrétienne et mi-musulmane. Il ne fait aucun doute que la moitié chrétienne de la population souhaite ardemment le départ, non certes des pauvres Palestiniens devenus Libanais depuis leur arrivée en 1948, mais de la poignée d'irréductibles qui ont fait tant de mal à leur pays depuis leur installation au sud en 1975.

Mais ce qui échappe à l'attention des observateurs, c'est le fait que les musulmans et les pauvres Palestiniens libanais, bien plus que les chrétiens, eurent à souffrir de l'installation de l'OLP dans leurs quartiers. Quand on sait que même leur plus fidèle supporter, le druze Walid Jumblatt, souhaite leur départ, on peut croire que le nombre des soi-disant «progressistes» a considérablement diminué. En définitive, l'OLP semble compter plus de sympathisants à l'ONU et chez les intellectuels occidentaux que chez les Libanais et les autres pays arabes.

L'impatience au Liban provient du fait que l'OLP ne dispose pas d'un commandement parfaitement unifié. Arafat n'est pas en mesure de se faire obéir par toutes les factions. Aussi, la guerre s'éternise d'autant plus que les atrocités de cette guerre passent toutes sur le dos des Israéliens. Si Arafat jouissait d'une autorité absolue sur ses troupes, et si le Liban était sa patrie, il y a longtemps que l'OLP aurait déposé les armes. Mais apparemment, les fedayin disposent de longs couloirs souterrains, de beaucoup de munitions et du préjugé favorable de l'opinion internationale qui confond sans cesse Palestiniens et fedayin de l'OLP.

## LE VIEUX PORT

# Un parc national en «garnotte», «cadeau» d'Ottawa aux Montréalais

Toute personne ayant traversé le Canada d'un océan à l'autre se doit de reconnaître que les parcs nationaux représentent un intérêt particulier pour les amoureux de la nature. Bien sûr, il y a toujours l'exception qui confirme la règle, et c'est Montréal qui en a hérité. C'est ainsi que nos politiciens fédéraux, toujours tellement dévoués pour les Québécois, en commençant par le premier ministre, ont réussi à nous légèrer, et ceci même s'ils sont encore bien vivants, un beau parc national en «garnotte» naturelle qu'on appelle le Vieux-Port.

Dans son article du 17 juillet, «Trois petits tours et puis s'en vont», Martha Gagnon nous décrit ainsi l'endroit: «Un vaste terrain de sable et de gravier, des rubans (j'aime bien le mot) de pelouse jaunie par la sécheresse, des hangars qui forment ici et là des taches de couleur et au bout, le fleuve.» Il ne faudrait pas oublier de mentionner les aires de pique-nique. Quoi de plus reposant par un bel après-midi de juillet qu'un pique-nique dans un parc de stationnement? Oh pardon! dans un parc national... en asphalte.

Madame Gagnon a l'impression qu'il manque quelque chose au Vieux-Port. D'autres croient qu'il n'est pas facile d'attirer la population quand l'inflation et le chômage s'en mêlent. On cherche une formule pour amuser les visiteurs; on voudrait bien que le Vieux-Port ait une identité propre, une personnalité. Madame Suzanne Mia Dumont, responsable de la publicité pour la Société du Vieux-Port, se demande ce que désirent de plus des gens qui peuvent assister gratuitement à des spectacles de qualité. Et pour conclure, Bernard Théoret, du service des relations publiques, affirme qu'une seule chose est importante et c'est que la population ait accès au fleuve. Il nous offre même un peu d'espoir en nous disant qu'il y a place pour l'amélioration. Ainsi donc, l'idée d'un beau parc national en «garnotte» naturelle pour les Montréalais semble être définitivement acceptée. Personne ne pense à un vrai site naturel en pelouse avec des arbres à la place des parasols où les gens pourraient relaxer. Il est vrai que nous avons le parc Lafontaine et la montagne. Ceci devrait nous suffire, n'est-ce pas?

La vocation que l'on semble vouloir donner au Vieux-Port en est une

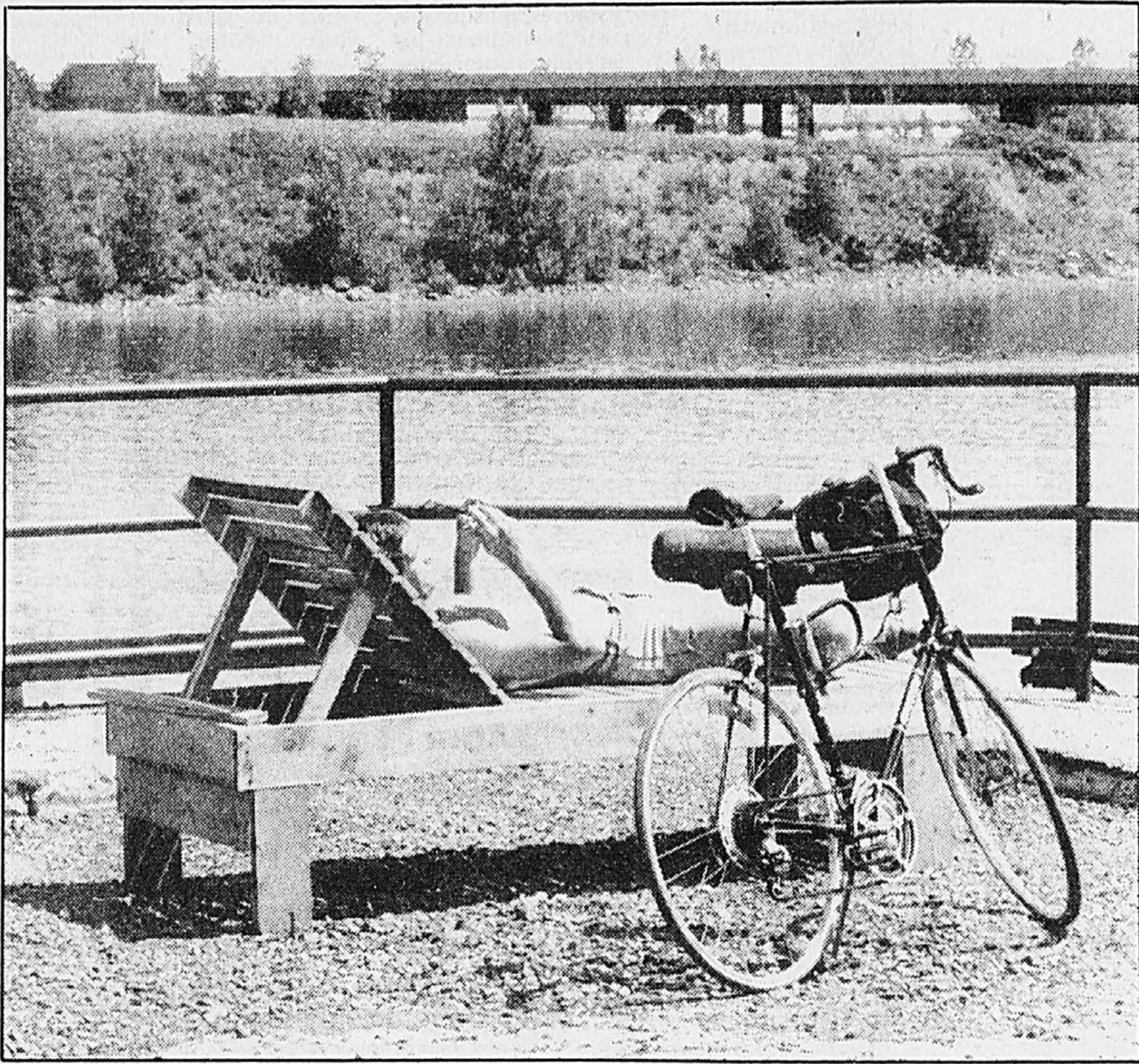
de distraction et d'amusement. On détruit des hangars, alors qu'à Vancouver on transforme des entrepôts vétustes en un marché superbe (Granville Market); on décore l'endroit avec des «bebelles»: rubans de pelouse, réverbères (aussi laids d'ailleurs que ceux du maire Drapeau qui foisonnent actuellement dans certaines rues de la ville), tables de pique-nique et chaises longues éparpillées sur l'asphalte. Rien

de permanent. On y organise un festival alors qu'il pourrait tout aussi bien avoir lieu à Terre des Hommes. Dans ce cas-ci, la population serait en droit de se demander ce qui est le plus important dans la tête des organisateurs: le festival ou l'âme qu'ils voudraient bien donner au Vieux-Port.

L'apathie générale des Montréalais face à cette situation me consolerait. «Mieux vaut cela que rien du

tout» disent-ils. Eh bien, non. Nous devons refuser les quelques améliorations timides que certains nous offrent et surtout nous devons empêcher nos politiciens fédéraux de nous passer de l'asphalte et du gravier alors que ce qu'il nous faut c'est un coin de nature qui permettrait enfin aux Montréalais de relaxer, même en ville.

Lorraine CÉRÉ  
Montréal



Un peu de verdure, ça ne ferait pas de tort!

## EN VRAC

### Le drame d'Archambault

La liberté est essentielle à l'homme comme l'air qu'il respire. Sous l'eau, trois minutes suffisent, et c'est la noyade. Sous une charge trop forte d'électricité, le fusible brûle; sous la charge trop forte d'un long emprisonnement, le cerveau brûle.

Les souffrances de la privation de liberté peuvent s'endurer quelques jours; prolongées pendant des mois, elles détruisent le cerveau. La privation de liberté, c'est le vase brisé: «Le vase d'un coup d'éventail fut fêlé. La légère meurtrissure, mordant le cristal chaque jour, lentement en a fait le tour; n'y touchez pas, il est brisé.»

La privation de liberté, c'est le supplice de la goutte d'eau qui tombe sans arrêt sur la tête. Le choc insignifiant au début finit par frapper avec la force du tonnerre. Alors, comme le chien continuellement attaché s'enrage, devient dangereux, le prisonnier s'enrage et devient dangereux!

Quels sont les responsables de ces morts et blessés d'Archambault? Non, ce ne sont pas ces prisonniers, ces gens devenus fous suite à une trop longue incarcération. Les premiers, ils étaient au premier rang du cortège funèbre; ce sont, indirectement, les ministres Bédard et Kaplan. J'aurais eu honte, à leur place, d'assister aux funérailles de ces victimes! Ils le savent très bien, ces deux ministres, que cette émeute est la conséquence normale de leur justice faussée à sa base même. Ils le savent très bien que cette justice doit être remplacée par une justice de réhabilitation. (...)

Jean GAGNON  
Canton Tremblay

Aux autorités de l'Institut carcéral Archambault Ste-Anne-des-Plaines (Qué.)

Messieurs, Vous avez déclaré — et des journaux l'ont rapporté — que certains détenus étaient des «chiens enragés». Malgré toute la profonde et sincère sympathie que j'éprouve pour les familles et les parents des victimes de cette horreur et des gardiens qui ont perdu la vie, je dois vous contredire sur un point et attirer votre attention sur un autre.

### Le Palais du Livre

Réponse à la lettre de S. Charbonneau, de Montréal, publiée le mercredi 4 août relativement au Palais du Livre.

Contrairement à ce que vous écrivez, le Palais du Livre n'est pas du tout en faillite, il est même en assez bonne posture financière.

Vous semblez ne rien comprendre à ce qui se passe, on va donc vous expliquer.

Il s'agit pour notre organisation d'investir une somme considérable pour mettre sur pied un entrepôt ma-

Au lendemain de votre déclaration, j'ai par hasard rencontré un de mes vieux oncles qui a été pendant plus de vingt-cinq ans dressier de chiens. Il m'a affirmé qu'il n'existe pas de «chiens enragés» par définition. Le chien est par nature un animal domestique. Mais on peut le dresser pour des tâches diverses. Pour qu'il devienne enragé, il faut le provoquer. On doit le rendre enragé. Et là, il peut devenir dangereux. Deuxième chose: vous avez perdu le contrôle des détenus. Erreur? Négligence? Incompétence? Provocation? Il ne m'appartient pas ici de juger. Je constate seulement.

Si, comme on l'a souvent prétendu, un changement s'impose dans nos institutions carcérales (y compris la sélection des détenus) pourquoi ne pas ouvrir des camps de détention spéciaux pour les détenus spéciaux? Il y a des espaces «infinis» dans le Grand Nord canadien, là où les détenus non récupérables ou définitivement indésirables seraient enfermés et gardés à vue, sans que la société se croit obligée de les traiter comme des «chiens enragés» (...)

Georges COLIN  
retraité, Montréal

Trois gardiens sont morts, ils ont eu droit à des funérailles nationales. On parle beaucoup d'eux, mais d'eux seulement.

Deux détenus se sont suicidés. Imaginez-on la dose de désespoir mêlée de courage (oui, de courage) qu'il faut pour entreprendre une pareille action? Ces vies, pleines d'une agressivité dont il ne m'appartient pas de déterminer la cause, ces vies qui ne voulaient pas d'une mort lente en prison à perpétuité, ces vies dont nous ne savions que faire, je les plains. Souvent, des enfants mal aimés, des adolescents rejetés, dit-on. Des durs, qui n'hésiteraient pas à m'enfoncer un poignard dans le dos si j'avais cent dollars en poche, dit-on.

Mais aussi des hommes qui ont été des enfants, dont nous ne savions probablement déjà que faire...

Catherine HÉBERT  
Ile-des-Soeurs

ne peut pas ouvrir au public, le Palais du Livre ne peut pas vivre. La nature même du type de librairie qu'est le Palais du Livre demande beaucoup de temps pour bouquiner. Depuis l'ouverture on a toujours été — illégalement — au service de nos clients de dix heures le matin à dix heures le soir, sept jours par semaine, même le dimanche. On leur a permis de bouquiner quand ils en avaient le temps, soit en dehors des heures de travail ou d'étude. Et, à cause de cela, on a été poursuivi souvent. D'autres libraires se sont munis d'une licence de tabagie, ils ouvrent quand ils veulent et n'ont pas de troubles légaux. On n'est pas intéressé à agir ainsi, soit vendre du tabac. Il est question de principe, il est question de sécurité pour nos clients et notre personnel.

Je n'ai pas «décidé astucieusement de rendre le gouvernement responsable de la fermeture du Palais». J'ai

décidé d'aller de l'avant et d'améliorer les services à la clientèle en créant le nouvel entrepôt. Quand on ne va pas de l'avant, on recule. Je ne veux pas reculer. Je demande au gouvernement de changer la loi — pour aller de l'avant. Sinon, je dois cesser de me battre pour continuer de développer cette librairie unique qui, de plus en plus, fait sa marque à plusieurs points de vue.

Quant à nos méthodes d'achat et à l'ensemble de notre formule, on trouve partout des imitateurs et des adeptes qui, chacun à sa façon, aident à promouvoir et à respecter le livre. Mais il se trouve toujours des dénégateurs qui aiment parler à travers leur chapeau et qui se retrouvent bredouilles...

Au Palais, on préfère être des générateurs de vie...

Pierre Roger NADEAU  
Le Palais du Livre, Inc.

### Les partiels à la CTCUM

Fraternité des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro

Votre litige repose, ce me semble, sur le fait que la CTCUM, qui vous fait vivre avec l'argent des usagers, vous demande d'accepter des employés à temps partiel afin que plus de chômeurs qualifiés pour ce travail puissent travailler au lieu d'être à la mendicité de l'État.

Mais c'est toujours NON!!! Vous êtes bien du siècle du JE, ME, MOI. Je travaille, que tous les autres aillent au diable ou à la soupe de Soeur du Crucifix dans les années qu'ont suivi le krach financier de 1929.

Restez sur votre non si vous voulez, mais faites-nous donc le plaisir (vu que la Soeur Crucifix est morte depuis longtemps) de changer votre appellation de «Fraternité», car si j'étais un homme de la trempe de Henri Bourassa, je vous le dirais sans ambages où vous l'avez votre «Fraternité»!

Mais je ne suis qu'un chômeur aidé partiellement par l'État et partiellement par sa famille dans laquelle plusieurs ont le cœur à la bonne place.

Aldice VIGNEAULT  
Chômeur  
Montréal

## BELLERIVE

**3 1/2 - 4 1/2 - 5 1/2**

Un panorama saisissant sur Montréal et la rivière des Prairies

- 788 APPARTEMENTS SPACIEUX ET LUXUEUX
- 2 salles de bains
- Transport gratuit au métro par l'autobus «Bellerive»
- 2 courts de tennis
- Piscine de compétition avec saunas
- Câble T.V. gratuit
- Moniteur vidéo de sécurité

- Parc à pique-nique avec B.B.Q.
- Magnifique promenade riveraine
- Parc d'amusements pour enfants
- Port de plaisance
- Un environnement permettant le jogging, le ski de randonnée
- Balcons - Terrasse
- Salles de réception
- Garderie

**5, Place Bellerive, Chomedey, Laval - Tél: 331-5512**



Lysiane Gagnon

# Un projet innovateur

Les modes de scrutin trop «purs», que ne viennent pondérer aucun contre-poids, risquent d'aboutir à deux excès contraires: là où la représentation parlementaire ne reflète que le vote populaire, chaque parti recevant exactement la proportion de sièges correspondant à la proportion de suffrages reçus à la largeur du territoire, les groupuscules et les tiers partis exercent une influence démesurée et les gouvernements sont toujours instables.

Autre pôle extrême: le pouvoir revient au parti dont les candidats ont obtenu la majorité des voix dans les diverses circonscriptions. C'est notre système. Il est plus stable, mais on connaît les distorsions auxquelles il aboutit: l'Union nationale reportée au pouvoir en 1966 avec moins de voix que les libéraux, le PQ héritant en 1973 de six sièges avec près du tiers du vote populaire, etc. À la base enfin, une très grande partie des électeurs d'un comté donné se trouve sans représentation directe à l'Assemblée nationale... Et même lorsqu'on a voté «du bon côté», en faveur du candidat vainqueur, est-il si facile de s'identifier à cette personne qui doit incarner à elle seule tous les intérêts et toutes les aspirations de ses commettants?

Entre ces deux extrêmes que constitue d'une part la «proportionnelle pure» et d'autre part le «scrutin majoritaire à un tour», la vertu ne serait-elle pas autour du «juste milieu», dans un système peut-être plus complexe mais plus subtil et mieux adapté à des populations hétérogènes?

C'est un peu ce que dit, dans un document bien structuré et bien écrit, le secrétaire-général associé à la réforme électorale, M. André Larocque, qui poursuit patiemment, dans une relative solitude, ce difficile dossier qui, entre ses mains, est devenu révolutionnaire dans la mesure où il propose une rupture avec quelques-unes des habitudes les plus ancrées dans notre monde politique. Solitaire, M. Larocque le restera peut-être hélas, car ce qu'il propose heurte en effet trop d'intérêts au sein même de son parti.

À lire avec des yeux non partisans de citoyenne ordinaire, le projet de M. Larocque n'est pourtant pas révolutionnaire. À bien des égards et au moins dans ses grandes lignes, il est normal, naturel et rempli de bon sens.

Il est vrai que la délimitation des comtés est souvent artificielle, surtout dans les villes. D'où une proposition de redécoupage de la carte électorale à partir de régions naturelles (le Saguenay-Lac-Saint-Jean par exemple) ou d'ensembles de quartiers relativement homogènes (ainsi, à Montréal, ceux du sud-ouest, du centre-ville, des banlieues ouest, etc).

Il est vrai que plus souvent qu'autrement, le député ne peut à lui seul prendre en charge tous les problèmes de son comté, et qu'il ne peut être représentatif de toutes les catégories d'électeurs. Il va de soi que la population est trop hétérogène pour que tous et chacun puissent se sentir parfaitement représentés, mais il est évident qu'en augmentant le nombre de députés par circonscription, on a plus de chance d'en trouver un qui vous convienne. Ainsi selon-t-on que chaque circonscription ou «région électorale» ait, selon sa population, de trois à cinq députés, sans pour autant qu'augmente le nombre des parlementaires, puisque la nouvelle circonscription serait beaucoup plus grande que le comté actuel. (On aurait 29 régions électorales au lieu des 122 comtés actuels, chaque région étant représentée par 3 à 5 députés dont on peut présumer qu'ils viendraient de partis différents).

Bien sûr, je simplifie. Peut-être trop d'ailleurs. Car la réforme proposée par M. Larocque — laquelle s'inspire des travaux du politologue Vincent Lemieux — comporte bien des aspects d'une assez grande complexité, et peut-être aussi des embûches invisibles à première vue.

Il reste que ce projet est supérieurement intéressant, parce qu'il transporte de nouvelles valeurs: ainsi, avec l'obligation faite aux députés d'une même circonscription de travailler en collaboration pour le bien-être de leurs électeurs, on introduit l'émulation tout en abolissant certaines barrières partisanes qui, dans les faits, ne correspondent pas du tout aux véritables besoins des électeurs.

On permet aussi — et c'est là d'ailleurs le plus grand mérite de ce projet — la représentation des groupes qui échappent à la norme «moyenne». Qu'il s'agisse des jeunes, des retraités, des femmes, des minorités ethniques, des gais, des francophones dans le West Island ou des anglophones dans l'Estrie, ou encore des secteurs d'emploi qui sont peu représentés actuellement (les cols bleus, les cultivateurs, les commerçants, etc), il va de soi que l'élargissement de la liste électorale favorise la diversité et le pluralisme.

La réforme abolirait d'une part le monopole d'un parti sur une région donnée — ainsi, actuellement, le monopole libéral sur l'ouest de Montréal et le monopole péquiste sur le Saguenay. Elle abolirait aussi le monopole sur l'univers politique d'une classe sociale (en provenance, pour l'heure, du droit, des communications et des secteurs public et para-public). Il réduirait enfin le monopole des hommes sur les affaires publiques et l'hégémonie des valeurs masculines axées sur le pouvoir et la compétition.

M. Larocque estime en effet — et les faits lui donnent absolument raison — que l'obligation, pour les partis politiques, de ne présenter qu'un seul candidat par circonscription, encourage les préjugés sexistes. (On n'ose pas «prendre une chance» avec une candidature féminine, ou alors on exige davantage d'une femme candidate, ou encore, comme cela se fait à chaque élection, on présente des femmes dans des comtés perdus d'avance).

Hélas, la vraie réforme proposée par MM. Lemieux et Larocque — soit la formule dite de «représentation proportionnelle régionale modérée» — risque de se trouver éclipisée, aux yeux des parlementaires, par un succédané improvisé à la dernière minute, vraisemblablement pour apaiser les craintes des députés et ministres qu'une vraie réforme menacerait. Il s'agit d'une formule dite de «compensation régionale» qui ne changerait pas grand-chose, sauf qu'on introduirait ce que M. Larocque appelle fort justement «une deuxième classe de députés» — ceux que désignerait le parti minoritaire dans chaque région. Ainsi disparaîtrait l'élément original et innovateur de la «proportionnelle régionale», soit l'interaction de plusieurs députés de mentalités et de partis différents élus dans une circonscription redessinée en fonction d'une communauté d'intérêts régionale.

Plutôt que de se lancer dans un semblant de réforme, le gouvernement Lévesque ferait alors mieux d'avouer qu'il ne veut rien changer au système qui sert toujours si bien les partis au pouvoir et les groupes dominants.

### la presse

**RENSEIGNEMENTS 285-7272**

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

<b>ABONNEMENT</b>	285-6911	<b>ANNONCES CLASSÉES</b>	
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 17h30 (fermé le samedi)		Commandes	285-7111
		du lundi au vendredi 9h à 17h	
		Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
<b>RÉDACTION</b>	285-7070	<b>GRANDES ANNONCES</b>	
		Détailants	285-7202
<b>PROMOTION</b>	285-7100	National, Télé-Press	285-7306
		Vacances, voyages	285-7265
<b>COMPTABILITÉ</b>		Carrières et professions, nominations	285-7320
Grandes annonces	285-6892		
annonces classées	285-6901		

AVEC CHAQUE FILM POUR PHOTOS COULEUR DÉVELOPPÉ AUX BAS PRIX COURANTS D'ASTRAL, VOUS AUREZ\*...



**100% de RABAIS**

**SUR UN ALBUM IMAGE PRESTIGE!**

\* En effet, lorsque vous aurez retiré et payé vos photos couleur format Super Image développées à partir de films de 20, 24 ou 36 poses, nous vous offrirons un superbe album Image Prestige sans aucun frais!

L'album Image Prestige (de format 8 1/2" x 13 1/2" à couverture rigide) vous est remis avec quatre pages de rechange pouvant contenir 24 de vos photos préférées. Des pages de rechange supplémentaires peuvent être achetées séparément.

**GRATUIT!**

Lorsque vous achetez un appareil 35 mm chez Astral Photo, vous recevez un livret de coupons valant \$75 de rabais sur le développement-photo, certains objectifs, trépieds, sacs & flash!

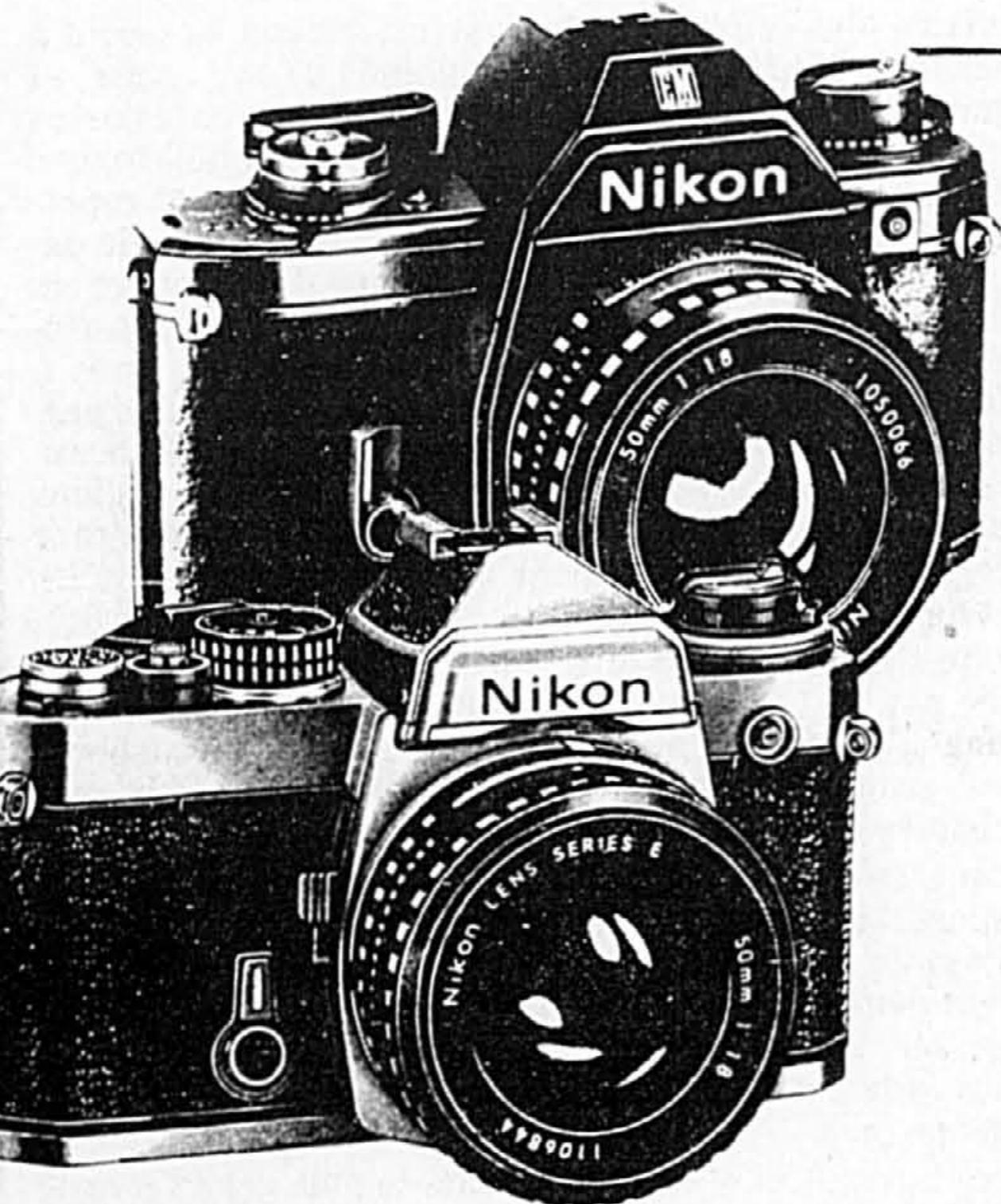
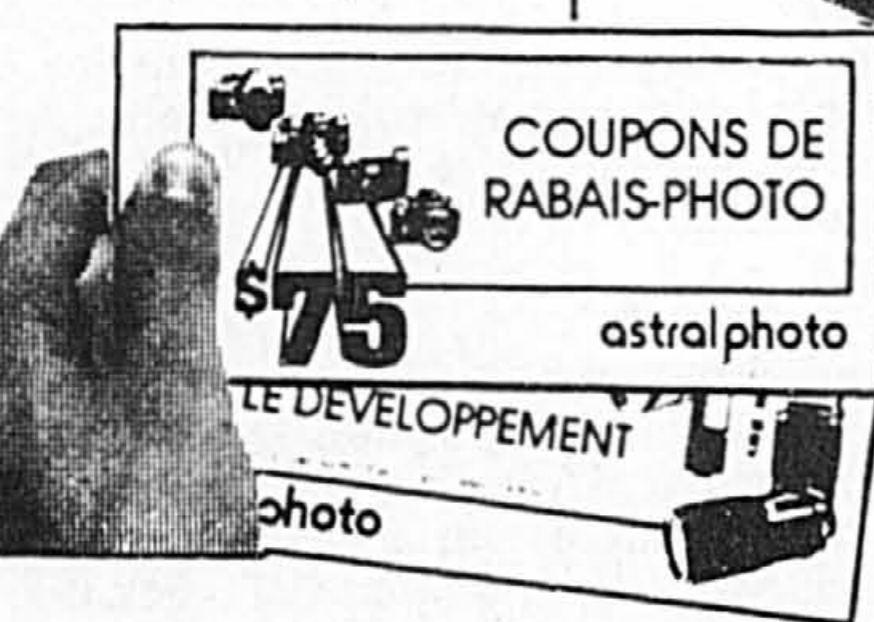
Lorsque vous achetez certains accessoires Image vous recevez un livret de coupons valant \$25 de rabais sur le développement-photo!



Album Image Prestige No: 57668 d'une valeur de

**\$5.99**

Offres de coupons-rabais, films à développement compris, réimpressions et films Disc non-éligibles. Procédé C-41 seulement.



**Nikon**

**Nikon EM**  
avec objectif 50 mm F/1.8 E

L'incroyable Nikon EM qui prévient par un "Bip Bip" sonore que l'exposition est incorrecte, est maintenant offert à un prix alléchant! Appareil 35 mm de qualité, le EM est facile à employer puisqu'il n'y a qu'à viser et déclencher pour réussir de superbes photos! Ord. 259.95

**199<sup>77</sup>**

et vous recevez un livret de coupons-rabais de \$75!

**Nikon FE**  
avec objectif 50 mm F/1.8 E

Un appareil compact de haute performance! Le petit Nikon FE met à votre portée tout un nouvel univers photographique en offrant les avantages de l'exposition automatique débrayable (avec ou sans flash). Le FE est un appareil fiable, compatible avec la gamme d'accessoires Nikon. Ord. 389.95

**329<sup>77</sup>**

et vous recevez un livret de coupons-rabais de \$75

**Objectifs Zoom Image**  
avec livrets de coupons-rabais de \$25

Le moment n'a jamais été aussi propice pour acheter! Le zoom 80-200 mm F/4.5 macro est un objectif de qualité se prêtant aux portraits, paysages, spectacles et tout particulièrement aux gros plans (il rapproche le sujet jusqu'à 4 fois!) Le 28-80 mm F/3.5-4.5 macro couvre un champ allant du grand-angle au télé moyen ce qui le rend pratique en toute occasion pour des photos sur le vif.

Au choix **129<sup>77</sup>** chacun



**IMAGE**

**AUDIOCENTRE ASTRAL** SANYO

**Sanyo MG-1**  
Lecteur de cassettes portatif stéréo

Lecteur de cassettes ultra-léger et compact avec casque d'écoute poids-plume, variateur de hauteur tonale et stabilisateur de vitesse de la bande. Comprend l'attache à la ceinture et une batterie de piles extérieure. Ord. 199.77

**169<sup>77</sup>**

**25% DE RABAIS sur les**

- Sacs à accessoires
- Trépieds

**astral photo**

- Place Ville Marie 878-9821
- Place Bonaventure 878-4378
- 1481 avenue 935-1154
- rue Sainte-Catherine 334-8272
- Place Verre 334-8272
- Centre d'achats Fairview 695-4543
- Les Promenades St-Bruno 653-8826
- 2020, rue University (métro Promenade) 849-7310
- Galeries d'Anjou 354-2001
- Centre d'achats Boulevard 721-3929
- Complexe Desjardins (métro) 843-8219

POUR DES PHOTOS COULEUR  
NACC UNE  
**NOTE DE DISTINCTION**

# DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE Requêtes de deux pensionnaires de l'Institut Archambault qui seraient détenus illégalement

Le juge Jacques Ducros, de la Cour supérieure, a reçu tardivement hier, en fin d'après-midi, deux requêtes pour émission de deux brefs d'habeas corpus présentées par Me Robert Saint-Louis pour ses deux clients, Maurice Michel et Sylvain Leclerc, deux pensionnaires du pénitencier d'Archambault, à Saint-Anne-des-Plaines. La Cour n'a d'ailleurs eu à séjurer que brièvement, entre 16 heures 40 et 17 heures. Les deux causes ont été renvoyées à mercredi matin, 9 heures 30, et le Juge Ducros a chargé le procureur de la couronne fédérale, Me Michel Viens, de faire comparaître devant lui M. André Lemarié, directeur du pénitencier d'Archambault, muni des mandats de dépôt concernant les deux détenus.

Le juge Jacques Ducros, de la Cour supérieure, a reçu tardivement hier, en fin d'après-midi, deux requêtes pour émission de deux brefs d'habeas corpus présentées par Me Robert Saint-Louis pour ses deux clients, Maurice Michel et Sylvain Leclerc, deux pensionnaires du pénitencier d'Archambault, à Saint-Anne-des-Plaines. La Cour n'a d'ailleurs eu à séjurer que brièvement, entre 16 heures 40 et 17 heures. Les deux causes ont été renvoyées à mercredi matin, 9 heures 30, et le Juge Ducros a chargé le procureur de la couronne fédérale, Me Michel Viens, de faire comparaître devant lui M. André Lemarié, directeur du pénitencier d'Archambault, muni des mandats de dépôt concernant les deux détenus.

Le juge Jacques Ducros, de la Cour supérieure, a reçu tardivement hier, en fin d'après-midi, deux requêtes pour émission de deux brefs d'habeas corpus présentées par Me Robert Saint-Louis pour ses deux clients, Maurice Michel et Sylvain Leclerc, deux pensionnaires du pénitencier d'Archambault, à Saint-Anne-des-Plaines. La Cour n'a d'ailleurs eu à séjurer que brièvement, entre 16 heures 40 et 17 heures. Les deux causes ont été renvoyées à mercredi matin, 9 heures 30, et le Juge Ducros a chargé le procureur de la couronne fédérale, Me Michel Viens, de faire comparaître devant lui M. André Lemarié, directeur du pénitencier d'Archambault, muni des mandats de dépôt concernant les deux détenus.

Le juge Jacques Ducros, de la Cour supérieure, a reçu tardivement hier, en fin d'après-midi, deux requêtes pour émission de deux brefs d'habeas corpus présentées par Me Robert Saint-Louis pour ses deux clients, Maurice Michel et Sylvain Leclerc, deux pensionnaires du pénitencier d'Archambault, à Saint-Anne-des-Plaines. La Cour n'a d'ailleurs eu à séjurer que brièvement, entre 16 heures 40 et 17 heures. Les deux causes ont été renvoyées à mercredi matin, 9 heures 30, et le Juge Ducros a chargé le procureur de la couronne fédérale, Me Michel Viens, de faire comparaître devant lui M. André Lemarié, directeur du pénitencier d'Archambault, muni des mandats de dépôt concernant les deux détenus.

Le juge Jacques Ducros, de la Cour supérieure, a reçu tardivement hier, en fin d'après-midi, deux requêtes pour émission de deux brefs d'habeas corpus présentées par Me Robert Saint-Louis pour ses deux clients, Maurice Michel et Sylvain Leclerc, deux pensionnaires du pénitencier d'Archambault, à Saint-Anne-des-Plaines. La Cour n'a d'ailleurs eu à séjurer que brièvement, entre 16 heures 40 et 17 heures. Les deux causes ont été renvoyées à mercredi matin, 9 heures 30, et le Juge Ducros a chargé le procureur de la couronne fédérale, Me Michel Viens, de faire comparaître devant lui M. André Lemarié, directeur du pénitencier d'Archambault, muni des mandats de dépôt concernant les deux détenus.

Le juge Jacques Ducros, de la Cour supérieure, a reçu tardivement hier, en fin d'après-midi, deux requêtes pour émission de deux brefs d'habeas corpus présentées par Me Robert Saint-Louis pour ses deux clients, Maurice Michel et Sylvain Leclerc, deux pensionnaires du pénitencier d'Archambault, à Saint-Anne-des-Plaines. La Cour n'a d'ailleurs eu à séjurer que brièvement, entre 16 heures 40 et 17 heures. Les deux causes ont été renvoyées à mercredi matin, 9 heures 30, et le Juge Ducros a chargé le procureur de la couronne fédérale, Me Michel Viens, de faire comparaître devant lui M. André Lemarié, directeur du pénitencier d'Archambault, muni des mandats de dépôt concernant les deux détenus.

Le juge Jacques Ducros, de la Cour supérieure, a reçu tardivement hier, en fin d'après-midi, deux requêtes pour émission de deux brefs d'habeas corpus présentées par Me Robert Saint-Louis pour ses deux clients, Maurice Michel et Sylvain Leclerc, deux pensionnaires du pénitencier d'Archambault, à Saint-Anne-des-Plaines. La Cour n'a d'ailleurs eu à séjurer que brièvement, entre 16 heures 40 et 17 heures. Les deux causes ont été renvoyées à mercredi matin, 9 heures 30, et le Juge Ducros a chargé le procureur de la couronne fédérale, Me Michel Viens, de faire comparaître devant lui M. André Lemarié, directeur du pénitencier d'Archambault, muni des mandats de dépôt concernant les deux détenus.

Le juge Jacques Ducros, de la Cour supérieure, a reçu tardivement hier, en fin d'après-midi, deux requêtes pour émission de deux brefs d'habeas corpus présentées par Me Robert Saint-Louis pour ses deux clients, Maurice Michel et Sylvain Leclerc, deux pensionnaires du pénitencier d'Archambault, à Saint-Anne-des-Plaines. La Cour n'a d'ailleurs eu à séjurer que brièvement, entre 16 heures 40 et 17 heures. Les deux causes ont été renvoyées à mercredi matin, 9 heures 30, et le Juge Ducros a chargé le procureur de la couronne fédérale, Me Michel Viens, de faire comparaître devant lui M. André Lemarié, directeur du pénitencier d'Archambault, muni des mandats de dépôt concernant les deux détenus.

Le juge Jacques Ducros, de la Cour supérieure, a reçu tardivement hier, en fin d'après-midi, deux requêtes pour émission de deux brefs d'habeas corpus présentées par Me Robert Saint-Louis pour ses deux clients, Maurice Michel et Sylvain Leclerc, deux pensionnaires du pénitencier d'Archambault, à Saint-Anne-des-Plaines. La Cour n'a d'ailleurs eu à séjurer que brièvement, entre 16 heures 40 et 17 heures. Les deux causes ont été renvoyées à mercredi matin, 9 heures 30, et le Juge Ducros a chargé le procureur de la couronne fédérale, Me Michel Viens, de faire comparaître devant lui M. André Lemarié, directeur du pénitencier d'Archambault, muni des mandats de dépôt concernant les deux détenus.

Le juge Jacques Ducros, de la Cour supérieure, a reçu tardivement hier, en fin d'après-midi, deux requêtes pour émission de deux brefs d'habeas corpus présentées par Me Robert Saint-Louis pour ses deux clients, Maurice Michel et Sylvain Leclerc, deux pensionnaires du pénitencier d'Archambault, à Saint-Anne-des-Plaines. La Cour n'a d'ailleurs eu à séjurer que brièvement, entre 16 heures 40 et 17 heures. Les deux causes ont été renvoyées à mercredi matin, 9 heures 30, et le Juge Ducros a chargé le procureur de la couronne fédérale, Me Michel Viens, de faire comparaître devant lui M. André Lemarié, directeur du pénitencier d'Archambault, muni des mandats de dépôt concernant les deux détenus.

**ENCAN PUBLIC**  
D'UN NOUVEAU LOT

Ravissante collection de superbes  
**TAPIS PERSANS**  
TAPIS ORIENTAUX DE QUALITÉ  
semi-antiques et modernes

Tous sont authentiques et tissés main, en provenance de Perse, Pakistan, Afghanistan et Russie. Dans cette collection, on retrouve les tapis exclusifs et très recherchés tels que: Qum pure soie, Sarooks, Artabels, Tabriz, Royal Kirman, Shirvan Shiraz, Senneth, Sirabant, Koshans et Bookharas.

Garantie de satisfaction ou argent remis.

**Jeudi le 12 août à 7 h p.m.**  
On peut visiter de 6 h p.m. à 7 h p.m.

**HÔTEL BONAVENTURE**  
(Salon Westmount)

A. Khan, expert en tapis persans  
No de Licence 31

APPRENEZ L'

# ANGLAIS

avec nos SPÉCIAUX

**4 semaines INTENSIVES**  
pendant le jour

**10** OU  
semaines, le soir

Pour une démonstration et un test gratuits, appelez

## GALOIS®

Depuis 1965  
**844-5060**

1410, rue Stanley, métro Peel Permis 749-755

**McDonald's**

Cossette Communication-Marketing est heureux d'annoncer l'addition de 91 nouveaux clients à son actif: les 91 restaurants McDonald's du Québec.

Nous remercions de leur confiance les propriétaires des restaurants McDonald's et Les restaurants McDonald du Canada Limitée.

# Cossette

Cossette Communication-Marketing  
437, la Grande-Allée Est, Québec (418) 647-2727  
317, Place Youville, Montréal, Québec (514) 844-3011  
106, Avenue Road, Toronto, Ontario (416) 961-1196

# LES TÉMOIGNAGES DE MIRACLES DU FRÈRE ANDRÉ AFFLUENT Depuis la béatification, l'Oratoire accueille beaucoup plus de fidèles

■ (PC) — L'achalandage à l'Oratoire Saint-Joseph aurait augmenté depuis la béatification du frère André à Rome, le 23 mai dernier, et la grande fête populaire au Stade olympique, le 20 juin suivant.

C'est ce qu'a indiqué, hier, dans un entretien téléphonique, le porte-parole de la communauté locale des frères de Sainte-Croix, le père Bernard Lafrenière. «Ce que je peux voir, je regarde les gens dehors et je constate qu'il y a beaucoup de gens qui viennent.

«Je peux dire d'instinct qu'il y en a probablement plus que dans les années précédentes, mais je n'ai pas de chiffres pour le démontrer, pour l'instant», a-t-il ajouté. Dans quelques semaines, la communauté religieuse devrait disposer de données précises sur le nombre d'entrées à l'Oratoire au cours de la saison estivale.

Par ailleurs, comme cela se fait depuis la mort du frère André, il y a plus de 40 ans, l'anniversaire de naissance du «porteur de l'Oratoire», le 9 août, a été marqué ces jours derniers par une neuvaine qui a débuté le 1er du mois et qui s'est terminée hier.

Cette célébration quotidienne, qui a commencé trois ans après la mort du frère André, le 6 janvier 1937, consiste essentiellement en deux rassemblements: le premier à 14h30 et le deuxième à 20h00.

De plus, hier, l'Office des malades, dont sont membres des personnes âgées ou handicapées, se réunissait pour «prier ensemble» à cette occasion.

Les fidèles célèbrent

l'anniversaire ou tout autre événement important dans la vie du frère André de la même façon: la prière. «L'événement, c'est toujours la prière, les gens se rassemblent pour prier», a dit le porte-parole officiel de l'Oratoire.

## Théâtre

Hier soir, les célébrations devaient se conclure, en cas de beau temps, par une procession au flambeau et, comme cela se fait depuis le début de juillet, par une représentation du «Jeu de la Passion».

Il s'agit, a expliqué le porte-parole de l'Oratoire, d'une pièce de théâtre qui est donnée tous les soirs de juillet et d'août, en anglais les mardis et vendredis, et en français le reste de la semaine.

«C'est gratuit, les gens viennent. On a une moyenne de 100 personnes par représentation», a indiqué le père Lafrenière. La troupe «Les jongleurs de la montagne», composée de comédiens venant de l'extérieur, se charge des représentations.

Entre-temps, le travail en vue de la canonisation du frère André se poursuit par l'étude de cas de guérison soumis par des particuliers depuis la fin de mai. Plusieurs dizaines de personnes auraient jusqu'ici fait part de témoignages mais les responsables de la cause du frère André choisiront en temps et lieux des exemples patents de guérison miraculeuse.

«On ne prouve pas des miracles mais une réputation de miracles (pour la canonisation), des événements perçus dans la foi des

croissants comme étant un signe de Dieu», a affirmé le religieux.

Selon lui, «pratiquement tous les jours, des gens nous écrivent pour nous dire qu'ils ont obtenu des faveurs. Cela peut être aussi bien un emploi qu'une guérison des plus remarquables.

«Il s'agit de trouver à travers cela — et nous allons le faire dans quelques mois — des cas qui vont mériter qu'on puisse véritablement entreprendre un procès. A l'heure actuelle, nous ne sommes pas à ce point là», a conclu le père Lafrenière.

# Successesseur de Mgr Lefebvre désigné le 13 septembre

■ RICKENBACH, Suisse (AP) — L'archevêque traditionaliste Marcel Lefebvre, qui est âgé de 76, désignera en septembre son successeur, mais il n'a pas encore décidé de la date de sa démission à la tête de son mouvement, a déclaré hier un

porte-parole. La nomination de son successeur aura lieu le 13 septembre à Econe, en présence des représentants des diverses fraternités du mouvement, d'Europe, des Etats-Unis et d'Argentine.



**PASCAL**

## Style et économie... les qualités Pascal!



**ECONOMISEZ  
JUSQU'À  
20%**

**Style colonial  
combiné à une  
blancheur éclatante!**

<b>A. Chiffonnier 5 tiroirs</b> 28 x 17 x 45" ..... Cour. 139.95	<b>114<sup>88</sup></b> ch.	<b>E. Commode triple</b> 60 x 17 x 20" ..... Cour. 234.95	<b>195<sup>88</sup></b> ch.	<b>I. Étagère</b> 46 x 9 x 41" ..... Cour. 109.95	<b>89<sup>88</sup></b> ch.
<b>B. Table de nuit</b> 16 x 14 x 22" ..... Cour. 59.95	<b>47<sup>88</sup></b> ch.	<b>F. Miroir de commode double</b> 25-1/2 x 33-1/2" ..... Cour. 54.95	<b>43<sup>88</sup></b> ch.	<b>J. Bureau demi-ministre</b> 47 x 17 x 30" ..... Cour. 149.95	<b>124<sup>88</sup></b> ch.
<b>C. Tête de lit torsadée</b> 39 pouces ..... Cour. 94.95	<b>78<sup>88</sup></b> ch.	<b>G. Commode double</b> 47 x 17 x 30" ..... Cour. 169.95	<b>141<sup>88</sup></b> ch.	<b>K. Chiffonnier 4 tiroirs</b> 27 x 17 x 37" ..... Cour. 114.95	<b>94<sup>88</sup></b> ch.
<b>D. Miroir de commode triple</b> 37-1/2 x 33-1/2" ..... Cour. 69.95	<b>55<sup>88</sup></b> ch.	<b>H. Commode simple</b> 32 x 17 x 30" ..... Cour. 114.95	<b>94<sup>88</sup></b> ch.	<b>L. Lit à tiroirs</b> (non illustré) ..... Cour. 204.95	<b>169<sup>88</sup></b> ch.

Construction solide en bois dur. Dessus et côtés en placage Duron au fini laqué brillant pour rehausser tout décor. N'hésitez pas à les acheter maintenant.

### La vannerie... exotique, pratique et abordable!

**ECONOMISEZ PLUS DE 25.00**

**Paravent**  
Solde **99<sup>88</sup>** ch.  
Pour créer un coin intime. Motifs solaires. Cour. 124.95

**Fauteuil-lyre**  
Solde **44<sup>88</sup>** ch.  
Grand fauteuil-lyre de 30 po. Coussin inclus. Cour. 69.95

**Tables gigognes**  
Solde **29<sup>88</sup>** l'ens.  
Ensemble très pratique de 3 tables en osier. Cour. 35.95

**ECONOMISEZ PLUS DE 6.00**

### Pour un coin-repas stylisé!

**ECONOMISEZ PLUS DE 20%**

**Table à abattants**  
Solde **143<sup>88</sup>** ch.  
Diamètre 40". 20 x 40" fermée. Érable fini colonial. No. 776

**Chaise torsadée**  
Solde **43<sup>88</sup>** ch.  
Chaise style torsadée. En érable fini colonial.

### Une dinette à personnaliser!

**ECONOMISEZ PLUS DE 20%**

**Table 23 x 40"**  
Solde **87<sup>88</sup>** ch.  
Style colonial en érable massif non peint... No. 774

**Chaise assortie**  
Solde **27<sup>88</sup>** ch.  
Même style et fabrication. A teinter, peindre ou vernir... No. 9

### Salle de séjour style contemporain conçue pour la beauté et le confort!

**ECONOMISEZ PLUS DE 25%**

**Sofa**  
Cour. 299.95  
Solde **244<sup>88</sup>** ch.

**Causeuse**  
Cour. 239.95  
Solde **199<sup>88</sup>** ch.

**Fauteuil**  
Cour. 199.95  
Solde **149<sup>88</sup>** ch.

Cet ensemble meublera avec bonheur salle de séjour ou sous-sol. Sièges et dossiers capitonnés. Tissu à carreaux marron. Passepoils rehaussant tout le cachet.

**DUELS  
À JARRY!**  
MARTINA NAVRATILOVA  
TRACY AUSTIN  
BILLIE JEAN KING  
HANA MANDLIKOVA  
ANDREA JAEGER  
AU STADE JARRY  
DU 14 AU 22 AOÛT.  
LES PLUS GRANDS NOMS DU TENNIS  
INTERNATIONAL FÉMININ!  
BILLET EN VENTE AUX COMPTOIRS  
TICKETRON. RENSEIGNEMENTS: **288-3651**



#### CENTRES COMMERCIAUX

- Place Versailles — 7505 est, rue Sherbrooke. 353-1150
- Boulevard — Pie IX et Jean-Talon est ..... 722-4681
- Normandie — Boul. de Salaberry ..... 334-6311
- Dorval — 950 chemin Herron ..... 631-4291
- Fairview — Pointe-Claire ..... 695-6655
- Greenfield Park — 473 boul. Taschereau ..... 872-1771
- Le Carrefour Laval — 3055 boul. Carrefour... 687-1220

#### MAQASINS

- 6825 Côte des Neiges ..... 735-2534
- 5742 avenue du Parc ..... 878-5600
- 4050 rue Wellington, Verdun ..... 878-5611

**CES PRIX SONT  
EN VIGUEUR  
JUSQU'AU  
SAMEDI 21 AOÛT**  
LIVRAISON SANS FRAIS  
AVEC ACHAT DE  
100.00\$ OU PLUS

# FAITES VOTRE CHOIX:

**FORD, GM, les IMPORTÉES**  
(et peut-être 1 000 \$ de réparation d'ici 5 ans.)



**CHRYSLER**  
(et pas de frais d'ici 5 ans.)

Exemples possibles de frais pour la 4e ou la 5e année.	Les propriétaires de Ford, GM ou d'importées pourraient payer:	Les propriétaires de voitures de tourisme construites par Chrysler paieraient:
réparation majeure du moteur	1 000 \$	25 \$ de déductible.
réparation majeure de la transmission	600 \$	25 \$ de déductible.
réparation du pont arrière	300 \$	25 \$ de déductible.

**Vous êtes protégé de 3 façons pour toutes les voitures de tourisme construites par Chrysler.**

## SANS FRAIS!

**La protection du moteur et du rouage d'entraînement 5 ans ou 80 000 km.**

Avec des coûts de 600\$ pour refaire la transmission et de 1 000\$ pour une réparation majeure du moteur, le plan de protection Chrysler peut vous être d'un grand secours. Le bloc-moteur, le boîtier de transmission, le pont moteur et toutes leurs pièces internes sont couverts pendant 5 ans ou 80 000 km, selon la première éventualité. Assujetti à une somme déductible de 25\$.

## SANS FRAIS!

**La protection anti-corrosion de la carrosserie extérieure 5 ans ou 80 000 km.**

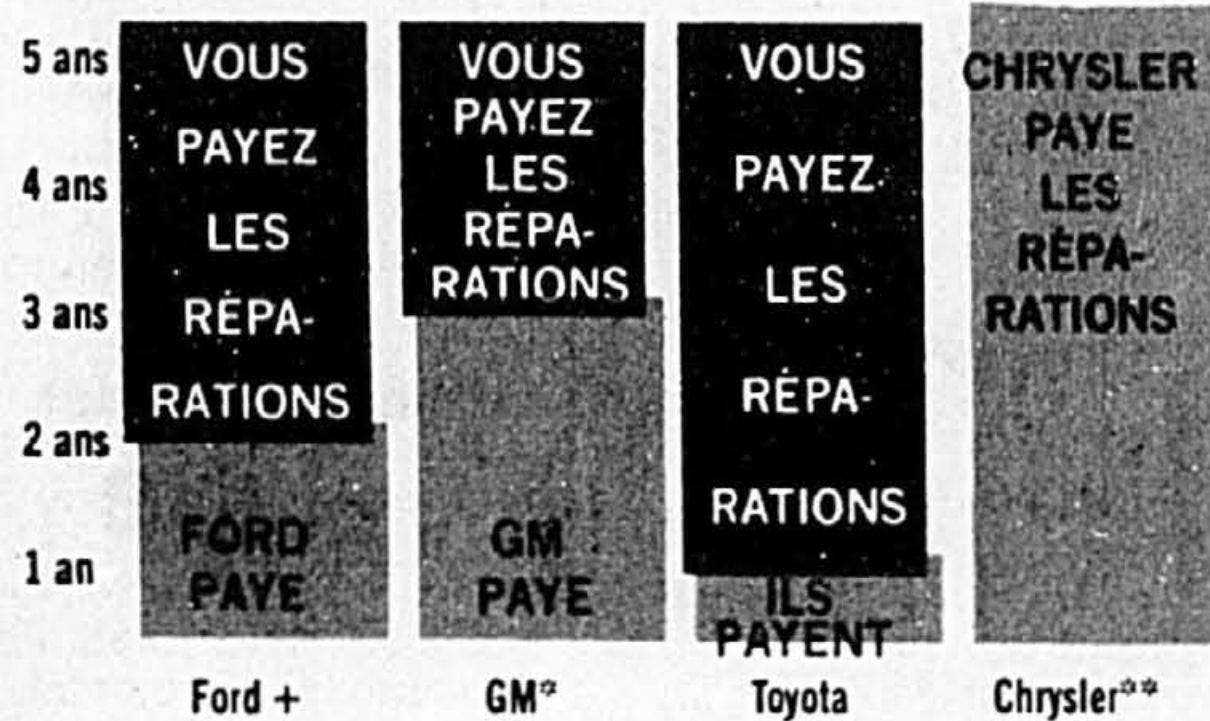
Nos voitures sont solides en étoile. Malgré tout, si des perforations dues à la rouille apparaissent sur la carrosserie extérieure au cours des 5 ans ou 80 000 km, tout serait réparé sans frais. C'est pratiquement le meilleur plan de protection anti-corrosion que vous pouvez trouver.

## SANS FRAIS!

**L'entretien prévu 5 ans ou 80 000 km.**

La force de l'étoile Chrysler est avec vous. Chrysler est responsable de l'entretien prévu pendant 5 ans ou 80 000 km. Tous les travaux prescrits au manuel d'entretien du propriétaire seront effectués aux frais de Chrysler. Comme les vidanges d'huile, le remplacement des filtres, et même les bougies et le réglage du jeu des soupapes!

### Protection moteur/transmission



\* 3 ans/60 000 km de couverture sur les Lincoln, Mark VI ou Continental. 50\$ de déductible après 1 an/20 000 km sur la Continental. 100\$ de déductible après 1 an/20 000 km sur les Ford LTD, Thunderbird, Mercury Marquis et XR-7.  
 \*\* 25\$ de déductible après 2 ans/40 000 km.

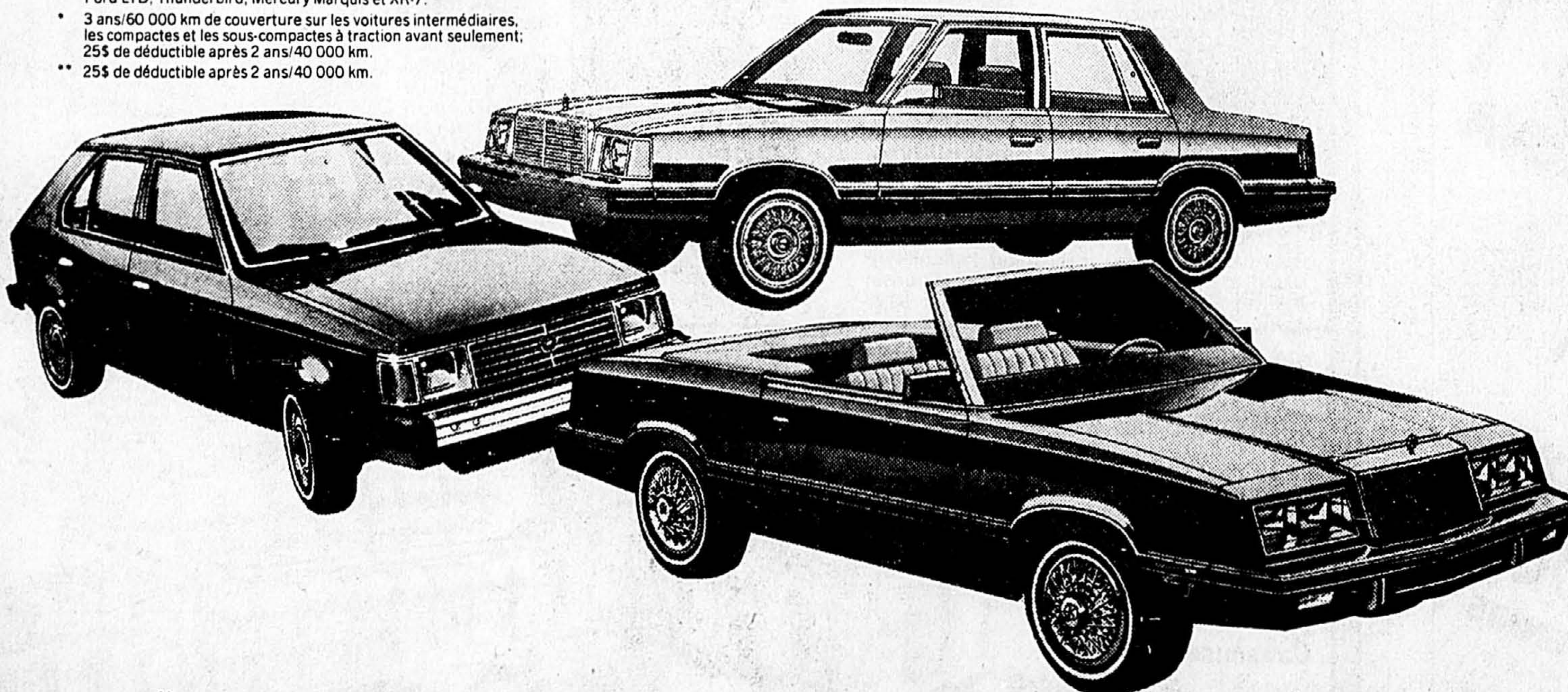
### Protection anti-corrosion de la carrosserie.



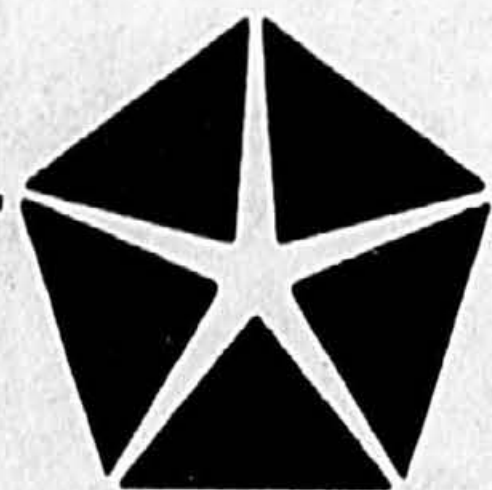
### Entretien prévu



\* 3 ans/60 000 km de couverture sur les Lincoln, Mark VI ou Continental. Non offert sur les Ford LTD, Thunderbird, Mercury Marquis et XR-7.



**Chrysler. On a confiance en notre étoile.**



**Si vous pouvez trouver une voiture qui est mieux construite ou mieux protégée, achetez-la!**



Offre valable jusqu'au 30 septembre 82 sur toutes les nouvelles voitures Chrysler construites en Amérique du Nord. Les concessionnaires participants ont tous les détails. Certains accessoires illustrés ou mentionnés sont optionnels.

## NÉGOCIATIONS AVEC LA FONCTION PUBLIQUE DE C.-B.

### Le syndicat va dénaturer l'offre, prédit le gouvernement

■ VICTORIA (PC) — Le négociateur en chef du gouvernement de la Colombie-Britannique s'est dit prêt, lundi, à «parier mon dernier dollar que le syndicat va dénaturer une bonne partie» de l'offre du gouvernement, en la présentant aux 40,000 fonctionnaires en grève de puis vendredi.

Avec le résultat, a ajouté M. Mike Davison, qu'elle va être rejetée par 90 p. cent de ceux qui vont avoir exercé leur droit de vote.

«Il s'agit d'une autre manœuvre politique», a affirmé M. Davison, et «je ne crois pas qu'elle va régler un seul point».

L'offre du gouvernement consiste en des hausses salariales de 6.5 p. cent la première année et de cinq p. cent la seconde, dans une convention collective de deux ans.

Les fonctionnaires, eux, réclament sept p. cent immédiatement et six p. cent dans six mois.

Avant même le début de la grève, le premier ministre William Bennett a demandé aux dirigeants syndicaux de soumettre l'offre du gouvernement à leurs membres.

Ce n'est que dimanche que le négociateur en chef du syndicat, M. John Fryer, a annoncé que l'offre du gouvernement serait soumise au vote des grévistes dès cette semaine.

#### Retour au travail

M. Fryer a précisé que, quoi qu'il arrive, les fonctionnaires vont retourner au travail jeudi, après le vote.

Si les syndiqués acceptent l'offre du gouvernement, alors la grève sera terminée. S'ils refusent, le gouvernement va être obligé de faire une nouvelle offre, selon lui, et il ne servira à rien d'importuner le public en prolongeant inutilement la grève.

«Il s'agit d'une manœuvre habile, a commenté M. Davison, mais elle n'est pas juste ou vraie. Je crois que les fonctionnaires ne savent pas exactement ce sur quoi ils se prononcent.»

C'est ainsi, a-t-il soutenu, que les dirigeants syndicaux font croire que l'acceptation de l'offre du gouvernement signifie un retour à la semaine de travail de 40 heures, la perte des jours supplémentaires de congé, la suppression de 90 clauses du contrat actuel et le refus de discuter des questions relatives aux femmes.

La vérité, a-t-il souligné, c'est que le premier ministre a demandé au syndicat de ne voter que sur les hausses salariales. Pour ce qui est des 90 clauses du contrat, «il m'a demandé de retourner à la table et de les négocier».

#### Final

«Ils prennent le vote sur le 6.5 et cinq, qui est probablement final, mais pour le reste, le syndicat sait très bien que ce n'est pas final, parce que le premier ministre m'a ordonné de ne pas adopter une position finale», a dit M. Davison.

Entre-temps, le chef de l'opposition Dave Barrett a déclaré qu'il était évident que le syndicat était prêt à faire des compromis et qu'il appartenait au gouvernement de saisir l'occasion.

«Si les créditistes de Bill Bennett ne répondent pas de la même façon en essayant de trouver une solution à l'aimable et-ou un compromis, a dit M. Barrett, alors on sera justifié de les accuser de faire de la politique avec cette affaire.»

## Maladies agricoles: l'Ontario préférera la biologie à la chimie

■ GUELPH, Ontario (PC) — Le ministre de l'Agriculture de l'Ontario a l'intention de remplacer le contrôle chimique des insectes et des maladies agricoles par des méthodes biologiques.

Un porte-parole du ministre, le Dr J. C. Rennie, a précisé que cet objectif ne le cède qu'au remplacement des produits étrangers dans les priorités de cet organisme. Le but ultime est de remplacer les produits chimiques, actuellement utilisés dans la lutte aux insectes et maladies, par des techniques faisant appel aux dernières découvertes en génétique et en biologie.

«Il fut un temps où l'utilisation des produits chimiques représentait une méthode facile et peu coûteuse. Je suis toutefois convaincu que nous devons avant tout infuser une résistance génétique, par le biais de la biologie, dans nos types de plantes et d'animaux.»

«Le ministère ontarien a déjà créé un centre de contrôle biologique à l'Université de Guelph. Selon M. Rennie, cette transformation sera lente, notamment avec le bétail et la volaille mais, grâce aux découvertes dans le domaine de la culture des tissus cellulaires, des manipulations génétiques et autres technologies de pointe, les possibilités qui s'offrent à nous sont immenses», a-t-il ajouté.

Il a admis par ailleurs que les contrôles chimiques seront toujours nécessaires pour maintenir la production à son plus haut niveau.

Pour remplacer les produits importés, l'Ontario voit actuellement à financer la recherche afin de créer des produits mieux acclimatés aux régions nordiques et à introduire de nouvelles productions, notamment la cacahuète, qui sera bientôt cultivée dans le sud ontarien.

## Des élections s'annoncent croit le chef libéral du N.-B.

■ FREDERICTON (PC) — Le chef libéral du Nouveau-Brunswick, M. Doug Young, estime que le nomination du ministre de la Justice, M. Rodman Logan, à la Cour du banc de la reine du Nouveau-Brunswick, est le présage d'une élection provinciale à l'automne.

Au cours d'une conférence de presse à Fredericton, M. Young a déclaré que l'organisation libérale se prépare déjà aux élections.

La nomination de M. Logan au tribunal a été annoncée lundi à Ottawa.

**BAISSE NOTABLE DES REVENUS POUR LES CINQ PREMIERS MOIS DE 1982**

# Les journaux ont aussi des problèmes

Comme la peste des temps anciens, le fléau de la récession frappe indistinctement les individus et n'épargne pas non plus les sociétés commerciales. Témoins impuissants de cette trop longue dépression, les journaux

**DANIEL MARSOLAIS**

du pays nous rapportent fidèlement l'évolution du mal et, à l'occasion, les solutions plus ou moins contradictoires de nos thaumaturges économiques.

Parce que, et c'est essentiellement leur rôle, ils parlent beaucoup des problèmes des autres et très rarement des leurs, on peut penser que les médias écrits sont à l'abri des maux qui affligent le reste de la société.

Tel n'est pas le cas, évidemment. D'après un récent relevé effectué par LA PRESSE, les cinq premiers mois de l'année 1982 ont été très difficiles pour l'ensemble des quotidiens du pays qui ont connu, en moyenne, une baisse de leur volume publicitaire de quelque 10 p. cent.

Quand on sait que, en règle générale, les revenus publicitaires comptent pour 65 à 70 p. cent du chiffre d'affaires des quotidiens, on saisit mieux l'importance de ce manque à gagner pour ces entreprises de presse. Selon Arnold Acton, de la Canadian Daily Newspaper Publishers Association, cette diminution du nombre de lignes d'annonces est difficilement quantifiable en dollars puisque la tarification publicitaire varie d'un journal à l'autre. Statistique Canada le fait chaque année, mais les données publiées sont toujours deux ans en retard.

**Une année-témoin**

Il est cependant possible d'obtenir un aperçu relativement réaliste de la situation en prenant 1981 comme année-témoin. L'année dernière, les revenus publicitaires des quotidiens du Canada se sont élevés à \$1,086 millions. Par rapport à l'année précédente, cela représentait une augmentation d'un peu plus de 10 p. cent. Dans l'industrie des journaux, le deuxième semestre de l'année est toujours plus rentable que le premier en raison de la reprise des activités, à l'automne, laquelle connaît son point culminant peu de temps avant la période des Fêtes. On peut donc établir que pour les cinq premiers mois de la présente année, les quotidiens du pays ont accusé une perte de revenus d'environ \$44 millions. Si cette tendance devait se poursuivre, c'est à près de \$100 millions que s'élèvera cette année la baisse des revenus publicitaires des quotidiens du pays.

En moyenne, les journaux canadiens ont indistinctement connu des baisses. Toutefois, on constate que ces diminutions évoluent considérablement selon les tirages et les provinces. Par exemple, dans les quotidiens de 150,000 exemplaires et plus, la réduction du volume publicitaire est de 10,5 p. cent alors que dans la catégorie des 100,000 à 150,000, elle n'est que de 2 p. cent. Les quotidiens ayant un tirage de moins de 10,000 exemplaires et ceux dont le tirage se situe entre 50,000 et 100,000 sont les plus durement touchés enregistrant respectivement des diminutions de 13 et 12,5 p. cent.

La baisse la plus forte est ressentie dans la catégorie de l'annonce dite nationale: 16 p. cent dans les journaux de 150,000 et plus; 19 p. cent de 100,000 à 150,000; 23 p. cent de 50,000 à 100,000; 9,5 p. cent de 25,000 à 50,000; 9 p. cent de 10,000 à 25,000, et 14 p. cent dans les quotidiens de moins de 10,000 exemplaires. L'exception qui vient confirmer la règle est sans doute le *Toronto Star*. Le plus important quotidien du Canada a en effet connu une hausse remarquable de 33 p. cent dans cette importante catégorie d'annonces.

D'autre part, on note que dans plusieurs grands journaux, le pourcentage d'annonces paraissant dans la rubrique *Carrières et professions* a chuté dramatiquement en raison de la situation de l'emploi au pays.

Dans certains cas, ces



diminutions sont même de plus de 30 p. cent.

**Les quotidiens**

Dans l'ensemble, ce sont les quotidiens du Québec qui ont le plus souffert de la récession puisque la diminution du volume publicitaire y est plus importante que partout ailleurs. Parmi les quotidiens impor-

tants et qui ont la réputation d'être de bons véhicules publicitaires, les quotidiens de la ville de Québec semblent moins affectés par la situation économique que ceux de la métropole. Ainsi, *Le Soleil* de Québec déclare une diminution moyenne de 5 p. cent alors qu'au *Journal de Québec*, il n'y aurait

raisonnablement pas de variation significative, sauf au niveau des annonces classées où il y a eu une baisse de 3 p. cent.

A Montréal, *La Presse* enregistre une baisse moyenne de 13 p. cent (16 p. cent dans le secteur national, 7 p. cent dans le secteur détail et 23 p. cent

dans le secteur annonces classées). En lignes de publicité, le quotidien de la rue Saint-Jacques accuse un déficit de 2,446,000 lignes par rapport aux cinq premiers mois de l'année précédente. En situation de monopole, le quotidien *The Gazette* pour sa part vendu 1,512,000 lignes de moins que l'année dernière et affiche une baisse moyenne de 12 p. cent par rapport à 1981. Les diminutions se répartissent comme suit: 18 p. cent au national, 7 p. cent au détail et 16 p. cent dans les annonces classées. Le directeur général du *Journal de Montréal* nous ayant refusé sa collaboration, il est difficile de parler avec précision de la situation qui prévaut à ce quotidien. Selon nos sources, il semblerait qu'un seul secteur soit en baisse, celui des annonces classées. Le *Devoir* a connu une meilleure période que l'année précédente puisque le

nombre de lignes de publicité vendues a augmenté de 28 p. cent. Cette hausse est cependant illusoire car, au printemps '81, le journal a été paralysé par un conflit de travail qui a duré plus de deux mois.

**Le Quotidien**

Dans les quotidiens de la province, *Le Quotidien* de Chicoutimi est le moins affecté de tous avec une faible baisse de 3,5 p. cent. Cette «performance» est due en bonne partie à une exceptionnelle hausse de 30 p. cent dans le secteur des annonces classées. *La Voix de l'Est* de Granby et *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières sont touchés de façon à peu près égale: le premier enregistrant une diminution de 11 p. cent et le second de 10 p. cent. Nous n'avons pas inventorié *La Tribune* de Sherbrooke en raison du conflit de travail qui l'a récemment paralysé pendant quatre mois.

La situation des

principaux journaux de Toronto est nettement moins catastrophique qu'à Montréal. *Le Globe and Mail* s'en tire avec une très légère diminution de 1,5 p. cent alors que le *Toronto Star* affiche une hausse de 3 p. cent. Avec une perte de 1,116,000 lignes, le 9 p. cent de baisse du tabloïd *Toronto Star* est plus touché que ses concurrents. A Ottawa, le quotidien francophone *Le Droit* semble éprouver plus de difficultés que *The Citizen*, le seul quotidien anglophone de la capitale. Le volume d'annonces du *Droit* a chuté de 23 p. cent contre 15 p. cent pour le *Citizen*.

Ailleurs au pays, même situation à peu de chose près. Baisses de 6 p. cent au *Calgary Herald* de 10 p. cent au *Vancouver Sun* de 12 p. cent au *Province*, de 2,5 p. cent au *Mail Star* de Halifax et de 6 p. cent au *Evening Times-Globe* de Saint-Jean-Terre-Neuve.

**MIAMI BEACH**  
Séjour de 7 nuits au prix de 6.  
Séjour de 14 nuits au prix de 12.  
À partir de \$90 US par personne en double. Incluant petit déjeuner continental tous les jours, 10% d'escompte sur repas et boisson, cocktail party, panier de vin et fromage, tennis gratuit, leçon de ski nautique. Forfait disponible sur réservation confirmée à l'avance.

**VOYAGES TRAVELAIDE**  
LA PREMIÈRE AGENCE DES QUÉBÉCOIS  
Montréal, 7 bureaux, 845-8225 (St-Denis)  
Rive sud, 3 bureaux, 679-3777 (Longueuil)  
Nord, 4 bureaux, 687-0880 (Laval)

**AUTOMNE 82**  
SOIR - JOUR - CHEZ VOUS  
L'ÉDUCATION DES ADULTES au CEGEP

CONDITIONS D'ADMISSION  
Si vous avez entre 18 et 78 ans et complété votre secondaire en tout ou en partie, vous pouvez étudier au CEGEP, renseignez-vous.

Une gamme variée de cours contenus dans 25 disciplines

MATHÉMATIQUES CHIMIE BIOLOGIE PHYSIQUE	ADMINISTRATION PERSONNEL COMPTABILITÉ MARKETING SECRETARIAT INFORMATIQUE
CIVILISATION PSYCHOLOGIE POLITIQUE SOCIOLOGIE HISTOIRE PHILOSOPHIE GÉOGRAPHIE ANTHROPOLOGIE ÉCONOMIE	ESPAGNOL FRANÇAIS ANGLAIS ART CINÉMA LITTÈRES

• aussi offerts par correspondance

DROIT D'ADMISSION: 10 \$  
FRAIS D'INSCRIPTION:  
30 \$ premier cours  
15 \$ cours additionnel  
maximum: 60 \$

DATE D'INSCRIPTION: du 9 au 13 août de 13h30 à 21h00

Les pièces requises pour l'ouverture du dossier sont: les bulletins, le certificat de naissance et une photo.  
Les étrangers: visa d'immigrant.

**DÉBUT DES COURS: 30 août 1982**

ÉDUCATION DES ADULTES  
**CEGEP ROSEMONT**  
6400, 16e Avenue  
Rosemont, Montréal  
376-6310

1872-1982

**«Rouie» l'exclusive... maintenant plus élégante que jamais!**

Salon Vendôme

Modifiée, embellie, notre blouse «Rouie» revient au Salon Vendôme. La cravate est plus large, des surpiqures rehaussent admirablement les poignets, le col, l'empiècement et les emmanchures. Mais, plus que tout, ce sont les nouveaux tons riches et diversifiés qui vous séduiront. Chacun a été choisi spécialement pour nous. Polyester. 4 à 16.

LES NEUTRES: blanc givré, albâtre (11033), gris platine (11938), fraise estompé (11553) ou taupe (11915).

LES PIERRES PRÉCIEUSES: lapis (11653), ou verre cerise (11690).

LES BLEUS AZUR: bleu paon (11612), bleu lagon (11532) ou bleu minuit (11636).

Rayon 308, Salon Vendôme, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno  
Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit

\$48

**Pour mieux vous servir!**

Venez voir le tout nouveau rayon des bijoux au rez-de-chaussée chez Simpsons. Enfin, le travail est terminé. Et pour vous remercier de votre patience, nous vous invitons à venir partager notre enthousiasme et admirer la beauté étincellante de notre nouveau décor.

**Simpsons** MD

## OPÉRATION RECYCLAGE À QUÉBEC

## Des percepteurs du fisc pour le moins insolites

■ QUÉBEC - Dans le cadre de la première grande opération de recyclage d'employés de l'Etat en disponibilité, qui est menée au ministère du Revenu, un photographe, un gardien-constable, un agent agricole et deux directeurs des greffes sont devenus percepteurs du fisc.

**GILLES GAUTHIER**  
de notre bureau de Québec

Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ) s'interroge sur cet aspect, et bien d'autres, de ce plan en vertu duquel des employés, prêts pour un an par les autres ministères, sont affectés à un programme spécial de recouvrement de comptes d'impôt et de taxe en souffrance depuis un certain temps.

Le SFPQ se demande, noms à l'appui, ce que vont faire dans cette galère le technicien en laboratoire, l'agent de prévention routière, le technicien en travaux publics, le technicien en arts graphiques et le technicien en eaux et assainissement.

Il soutient également que les mutations étaient souvent bien loin d'être volontaires et qu'elles ont touché deux employés à la veille de prendre leur retraite et une autre qui était sur le point d'amorcer son congé de maternité. Par ailleurs, des agents de bureau, soit la catégorie d'emploi qui correspond à la tâche effectuée au Revenu, auraient demandé sans succès d'être envoyés à ce ministère.

«Les autres ministères n'ont pas envoyé la crème de leurs effectifs», déclare le président du SFPQ, Jean-Louis Harguindeguy, ce qui le fait douter du succès de l'opération.

## La réplique

Richard Bonin, attaché de presse du ministre du Revenu Raynald Fréchette, réplique que tous les fonctionnaires en cause

sont en mesure d'effectuer le travail demandé. «Ce n'est pas très compliqué de téléphoner à une personne pour lui dire qu'elle doit de l'argent au Revenu et de faire un suivi du dossier». De plus, ils relèvent tous d'un agent de recouvrement fiscal. Il fait aussi valoir que leur salaire est maintenu même s'ils appartiennent maintenant à une catégorie d'emploi inférieure.

Il explique également que ces fonctionnaires font le même travail que des employés occasionnels, «au sujet desquels on ne pose pas tant de questions», et qu'ils reçoivent une meilleure formation.

Mais il estime avant tout que ces ressources humaines non utilisées sont maintenant mises à contribution pour le plus grand bien de l'ensemble de la population, ce qui est encore plus nécessaire et utile dans le contexte actuel de crise économique, de coupures budgétaires, de compressions d'effectifs, de nécessaire mobilité. «Ce n'est pas parce qu'un gars est photographe aujourd'hui qu'il doit nécessairement le demeurer toute sa vie».

Il explique également que les listes fournies par les autres ministères contenaient 585 noms, et que 316 ont été éliminés après examen des dossiers. Des 269 personnes qui restaient, 91 ne se sont pas présentées et 45 sont réparties après essai. Les effectifs de ce programme spécial sont donc maintenant de 117 fonctionnaires, dont, espère-t-on, la moitié pourront être recyclés de façon permanente.

Quoi qu'il en soit, le SFPQ a inscrit une vingtaine de griefs au nom d'employés qui contestent leurs affectations, soutenant qu'elle va à l'encontre tant de la Loi de la fonction publique et de la convention collective que de la réglementation gouvernementale.

## À BORD DU WAGON PRIVÉ DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

## Trudeau rencontre des protestations «mesquines»

■ OTTAWA (PC) — Le contribuable n'aura pratiquement rien à déboursier pour le voyage de deux semaines de M. Trudeau à travers les Rocheuses dans le wagon privé du gouverneur général, a déclaré, hier, un porte-parole du bureau du premier ministre à Ottawa.

Le wagon et le personnel sont payés à même l'argent alloué aux dépenses de la Maison du gouverneur général, M. Ed Shreyer, a-t-il affirmé.

Le wagon privé se trouvait déjà dans l'ouest à l'occasion de la visite de la princesse Anne et du chancelier de l'Allemagne de l'Ouest, M. Helmut Schmidt, qui ont aussi visité la région le mois dernier.

Le train se rendait de toute façon en Colombie-Britannique et le voyage ne coûtera donc pas cher, a poursuivi le porte-parole.

Ajouter un wagon au convoi ne coûte pas davantage.

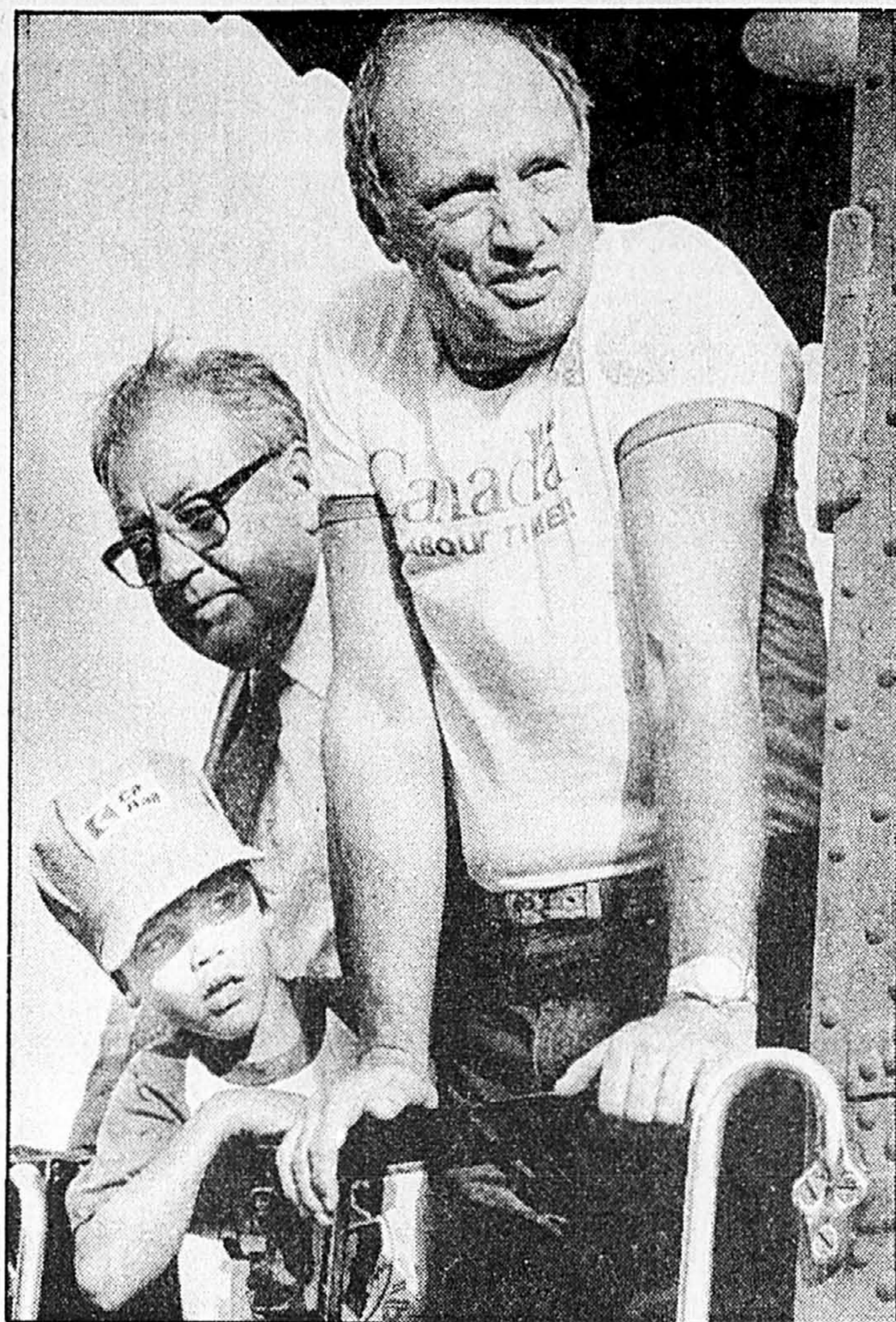
Il peut y avoir des protestations, a-t-il admis, mais cela confinerait à la mesquinerie, a-t-il ajouté.

Le porte-parole du premier ministre a précisé que M. Trudeau était en vacances avec ses enfants et qu'il n'était pas accompagné par des membres de son personnel.

## Le geste obscène

Il a dit tout ignorer du geste obscène qu'aurait fait le premier ministre pour répondre aux manifestants qui s'étaient attroupés le long de la voie à Salmon Arm, en Colombie-Britannique, à environ 350 km au nord-est de Vancouver.

Les trois manifestants ont affirmé qu'il voulait que le premier ministre mette en pratique les mesures de restrictions dont il s'est fait l'apôtre en volant en classe économique plutôt que d'emprunter un moyen de transport très onéreux, selon eux.



Le premier ministre Pierre Trudeau est arrivé hier à Banff, où il entendrait des vacances de deux semaines. Il apparaît ici à bord du train, en compagnie de son plus jeune fils, Michel

Plus tard dans la journée de dimanche, un autre groupe de manifestants a lancé des tomates sur le wagon au moment où il sortait du tunnel de Connaught, près de Rogers Pass.

M. Trudeau doit passer deux semaines à Banff, en Alberta, avec ses trois fils — Justin, Michel et Sacha.

A son arrivée à Banff, dimanche soir, M. Trudeau avait refusé de commenter les manifestations qui ont eu lieu lors de son passage en Colombie-Britannique.

«Il n'y a pas de raison de poser quelque question que ce soit; je ne répondrai à aucune. Je ne m'occupe pas de la presse, elle fait son travail, mais elle n'a pas à s'occuper de moi non plus», a-t-il déclaré.

## «Du respect»

M. Trudeau, qui compte faire de la randonnée en montagne pendant une semaine, logera à bord du wagon privé stationné en gare de Banff.

Le premier ministre a pris le temps de causer avec Mlle Francine Marcoux de Montréal et M. Steve Kindred d'Edmonton qui ont créé le T-shirt que M. Trudeau portait, sur lequel on pouvait lire: «Canada, it's about time».

«Je veux seulement le saluer et lui souhaiter la bienvenue à Banff», a déclaré M. Kindred, un ancien membre de la Commission jeunesse du Parti libéral de l'Alberta.

M. Kindred, qui dirige une agence de publicité à Edmonton, estime que les manifestations qui ont marqué le séjour du premier ministre en Colombie-Britannique sont «immatures».

«Ils devraient avoir du respect pour lui, a-t-il dit. Les temps sont durs partout.»

## Québec forcé de rembourser \$145 millions à Ottawa

■ OTTAWA (PC) — Un représentant du ministère des Finances a fait savoir, hier, que neuf provinces devront rembourser près de \$500 millions à Ottawa pour l'assurance-maladie et l'enseignement post-secondaire.

Le gouvernement fédéral récupérera l'argent en déduisant un certain montant des versements mensuels qu'il fait aux provinces, d'ici le 31 mars prochain.

Sauf l'Alberta, qui recevra au contraire \$74 millions de plus d'Ottawa, les provinces ont toutes reçu trop d'argent au cours des quatre dernières années.

Le remboursement a été ordonné à la suite d'une révision de la formule complexe dont on se sert pour déterminer la part du gouvernement fédéral dans les coûts de l'assurance-maladie et de l'enseignement post-secondaire.

Voici les remboursements que chaque province devra faire:

QUEBEC: \$145 millions.  
ONTARIO: \$197 millions.  
COLOMBIE-BRITANNIQUE: \$31 millions.  
SASKATCHEWAN: \$1 million.  
MANITOBA: \$24 millions.  
NOUVEAU-BRUNSWICK: \$24 millions.  
NOUVELLE-ECOSSE: \$26 millions.  
ILE-DU-PRINCE-EDOUARD: \$4 millions.  
TERRE-NEUVE: \$25 millions.

Les provinces vont recevoir environ \$6 milliards du gouvernement fédéral, cette année, pour l'assurance-maladie et l'enseignement post-secondaire. C'est \$96 millions de plus que prévu. Mais ce gain est annulé par la nécessité de rembourser Ottawa.

## Péréquation: \$59 millions de plus au Québec

■ OTTAWA (PC) — Le rajustement semestriel de la formule de péréquation pour les six provinces pauvres du Canada, hier, a fait augmenter les paiements à deux provinces, mais baisser ceux des quatre autres.

C'est ainsi que le Québec sera augmenté de \$59 millions à \$2,6 milliards et le Nouveau-Brunswick de \$1 million à \$491 millions.

Terre-Neuve baisse de \$20 millions à \$502 millions, la Nouvelle-

Écosse de \$17 millions à \$589 millions, le Manitoba de \$6 millions à \$425 millions et l'Île-du-Prince-Édouard de \$1 million à \$123 millions.

En tout, les paiements aux provinces pauvres augmentent de \$16 millions à \$4,74 milliards.

Les provinces riches, qui ne reçoivent pas de paiements de péréquation, sont l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

## Un autre Restigouche?

■ (PC) — Selon la Ligue des droits et libertés, des gardes-chasse auraient fait usage de force brutale et injustifiée au cours d'une descente dans une réserve amérindienne du Nouveau-Brunswick, dimanche.

Dans une déclaration rendue publique hier, la Ligue a affirmé que trois Amérindiens de la bande Maliseet habitant près de Perth-Andover, à 250 kilomètres au nord de Fredericton, auraient

été arrêtés au cours d'une descente effectuée tôt dimanche, où l'on voulait saisir leur matériel de pêche.

Les trois pêcheurs auraient été «menottés, poussés, frappés, jetés au sol».

La Ligue a demandé si l'incident ne serait pas une répétition des événements qui se sont produits l'an dernier dans la réserve québécoise de Restigouche.

## CONTESTATION DE LA LOI 101

## Ottawa peut s'impliquer

■ Le juge Jules Deschênes, de la Cour supérieure du Québec, a jugé hier que le gouvernement fédéral pouvait pleinement s'impliquer dans la première cause où l'on fait appel aux dispositions de la nouvelle Charte des droits fédérales pour contester les restrictions à l'admissibilité dans les écoles anglaises au Québec.

Trois corporations représentant le secteur scolaire anglophone au Québec et les parents de neuf enfants entreprenaient alors la contestation juridique, qui touche la loi 101, devant le tribunal. Les procureurs des trois corporations, la Quebec Association of Protestants School Boards, The Protestant School Board of Greater Montreal et le Lake Shore School Board ba-

sent leurs requêtes sur l'article 23 de la Charte, qui concerne toutes les législatures du Canada, et sur l'article 52 de la Constitution, qui définit celle-ci comme la loi suprême du pays.

Le juge Deschênes a ainsi rendu sa première décision dans cette cause dès hier, sur un point soulevé par le représentant du procureur général du Québec. Me Guy Boissonneault avait argué en matinée que le procureur général du Canada n'était ni le maître ni le gardien de la constitution. En conséquence, quand celle-ci est mise en cause, il n'a aucun droit d'intervenir, et doit laisser ce soin aux tribunaux. Me Boissonneault demandait donc que la cour décide que le procureur général et le

gouvernement fédéral ne puissent pas intervenir dans la présente cause, à l'enquête et à l'audition des témoins.

Pour Me Reynold Langlois, avocat du procureur général du Canada, la présente cause est en fait le premier test de la constitution et de l'efficacité de la déclaration des droits fondamentaux. Le litige ne porte pas sur l'interprétation d'une loi provinciale mais sur le droit du Québec sur la constitution du Canada, et il a noté que la nouvelle constitution transfère des droits des provinces au fédéral dans le domaine de l'éducation. Donc le jugement dans cette cause aura une importance à travers tout le pays.

Le juge Deschênes a donné raison au fédéral, constatant que la thèse du Québec aurait été valable avec la constitution de 1867, mais que la Charte a modifié toute la situation. Il a donc admis le procureur général du Canada comme partie dans la cause.

Le reste de la séance d'hier a été consacré à des dépôts de documents, et marqué par des accords généraux entre les parties pour radier le nom du ministre de l'Éducation dans toutes les requêtes. Des contestations écrites ont également été déposées par Me Boissonneault. L'audition de la cause devrait se poursuivre pendant plusieurs jours.

## CENTRE D'AUBAINES SIMPSONS

maintenant ouvert 6 jours par semaine

Le Centre d'aubaines  
4895, rue Hickmore  
Ville St-Laurent  
(une rue dépassée  
l'entrepôt Simpsons).

Lundi, mardi et mercredi:  
9h30 à 17h30.  
Jeudi et vendredi:  
9h30 à 21h.  
Samedi:  
8h30 à 16h30.

Pour achat en personne seulement.

Rabais 20%  
Tondeuses à gazon  
remises à neuf

Faites votre choix parmi une sélection de tondeuses «Duramark» remises à neuf. Modèles à essence ou électriques.

Rayon 690, quincaillerie, Centre d'aubaines seulement.

Rabais 1/3  
Au centre  
de jardinage

Vaste sélection d'outils de jardinage, d'ornements et d'engrais. Outils motorisés pour le jardinage non inclus.

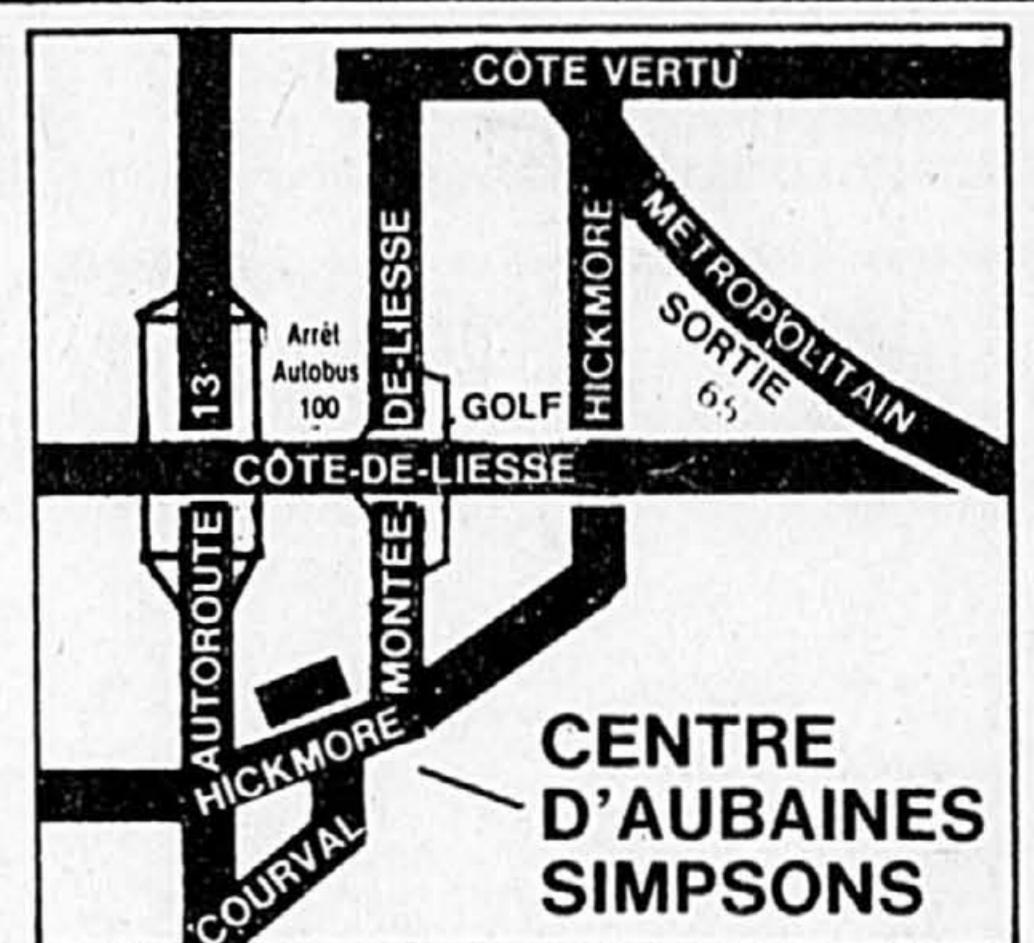
Centre de jardinage, Centre d'aubaines seulement.

## Rabais 15%

sur outils motorisés «Skil» déjà offerts à prix réduits

Sélection de scies circulaires, perceuses, touilles, scies à chantourner et perceuses.  
(25.30 à 134.99) Vente 21.50 à 114.74

Rayon 690, quincaillerie, Centre d'aubaines seulement. Les prix entre parenthèses sont les prix ordinaires de Simpsons.



## L'endroit est facile à trouver

En venant de l'est — prendre la sortie 65 sur le boulevard Métropolitain et rouler 2 milles vers l'ouest sur la route de service. Tournez vers le nord à Montée-de-Liesse, puis à gauche pour aller vers le sud sous le boulevard Côte-de-Liesse et tourner à droite sur Hickmore.  
En venant de l'ouest — prendre la route de service sur le boulevard Côte-de-Liesse à la hauteur de l'usine Rolls-Royce, 1/2 mille à l'est de l'usine Rolls-Royce, sur la route de service, tourner à droite sur Montée-de-Liesse, puis à droite sur Hickmore.  
En venant du nord — prendre l'autoroute 13 jusqu'à la sortie Côte-de-Liesse, prendre la route de service jusqu'à la Montée-de-Liesse, tourner à droite sur Hickmore.  
En venant du sud — prendre l'autoroute 13 jusqu'à la sortie Hickmore.  
Par autobus: prenez l'autobus 100 de la CTCUM, à l'ouest du métro Crémazie, jusqu'à Montée-de-Liesse. Une courte distance vous sépare maintenant de l'édifice Hickmore.

## Le centre de jardinage Simpsons est ouvert

durant les heures officielles d'ouverture du Centre d'aubaines.  
Venez dès maintenant pour trouver tout ce qu'il vous faut pour le jardinage.

Simpsons<sup>MD</sup>